

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC



Comité sectoriel de la main-d'œuvre
des services de soins personnels

Analyse de la profession :
Massothérapeute au Québec

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC



Comité sectoriel de la main-d'œuvre
des services de soins personnels

© Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, novembre 2006

360, rue Notre-Dame Ouest, bureau 103
Montréal (Québec) H2Y 1T9
514-844-3020 / 1-866-682-6040
www.soinspersonnels.com

ISBN 2-923126-28-9

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, novembre 2006

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, novembre 2006



Ce document a été réalisé grâce à l'aide financière d'Emploi-Québec.

Équipe de production de l'analyse à la société Éduconseil inc.

Lise Horth, sociologue
Responsable du projet et directrice générale

Suzie Chamberland, psychologue
Analyste et membre de l'équipe professionnelle

Révision linguistique du rapport

Sarah Bernard
Correctrice-révisure

Équipe chargée du suivi du projet au Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels

Responsabilité du projet

Daniel Bouffard
Directeur général par intérim
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels

Membres du Comité directeur du projet

Louise Brunelle, qui a agi à titre d'observatrice
Responsable de la formation sectorielle
Direction des programmes – Montréal
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Monique Deschênes
Conseillère
Direction du développement des compétences en milieu de travail
Commission des partenaires du marché du travail

Carole Lavoie
Conseillère à l'intervention sectorielle
Direction de l'intervention sectorielle
Commission des partenaires du marché du travail

Michèle Guérin
Massothérapeute et andragogue
Ressource-conseil pour les dossiers Pathologie, responsable des dossiers thématiques à la Fédération québécoise des massothérapeutes et membre de l'équipe de rédaction de la revue publiée par la Fédération, soit *Le Massager*

Personnes issues du milieu de la massothérapie ou liées au milieu qui ont participé à la production de l'analyse ou, encore, à la validation de son contenu

Geneviève Arcand-Tourigny, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Jean Baillargeon, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Nancy Beauchêne, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Mélissa Bernard, massothérapeute
Association des massothérapeutes du Québec

Martin Boisjoly, massothérapeute et vice-président recherche et développement à l'Académie de Massage Scientifique
Association des massothérapeutes et orthothérapeutes du Québec

Martine Boudot, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Mary-Ann Dalzell, physiothérapeute, professeure à l'Université McGill
et directrice exécutive du Centre de réadaptation L'Esprit

Jacques Dolbec, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Thérèse Drolet, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Michel Eid, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Carmen Girard, massothérapeute
Corporation des intervenants en médecine alternative

Helena Goris, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Michelle Guay, massothérapeute, formatrice en polarité et directrice du Centre québécois de formation en santé intégrale
Fédération québécoise des massothérapeutes

Marie-Noël Laterreur, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Marie-Berthe Leblanc, Massothérapeute
Corporation des massothérapeutes et autres praticiens – praticiennes en approches corporelles inc.

Lyse Lussier, massothérapeute et directrice des programmes, services et recherche à Leucan
Fédération québécoise des massothérapeutes

Sylvain Magnan, massothérapeute et président de l'Institut Kiné-Concept

Ann-Marie Provencher, massothérapeute
Corporation des massothérapeutes et autres praticiens – praticiennes en approches corporelles inc.

Alvina Ryan, massothérapeute et directrice des cliniques Relax :
Therapeutic Massages and Bodywork
Fédération québécoise des massothérapeutes

Claudette Simoneau, massothérapeute et directrice du Centre de santé
Parfum de mer
Fédération québécoise des massothérapeutes

Maude St-Pierre, massothérapeute
Corporation des massothérapeutes et autres praticiens – praticiennes en approches corporelles inc.

Marie-Christine Tanguay Beaulieu, massothérapeute
Association des massothérapeutes du Québec

Francine Tessier, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Jacques Tétreault, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

Michel Van Waeyenberge, massothérapeute et directeur du centre de massothérapie et de formation professionnelle L'Attitude
Fédération québécoise des massothérapeutes

Stéphane Vien, massothérapeute
Fédération québécoise des massothérapeutes

REMERCIEMENTS

Les membres de l'équipe de recherche à la société Éduconseil inc. tiennent à remercier chaleureusement les massothérapeutes et les autres personnes liées au milieu de la massothérapie au Québec qui ont collaboré au projet et qui, en même temps, ont permis de mettre au jour les données utiles pour satisfaire aux exigences du mandat. La disponibilité de chacune d'entre elles mérite d'être signalée.

Par ailleurs, les membres de l'équipe de recherche tiennent à exprimer leur reconnaissance envers M. Daniel Bouffard, responsable du projet au Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, de même qu'à l'endroit des membres du Comité directeur du projet. L'équipe a fort apprécié la confiance que ces personnes lui ont témoignée, l'efficacité avec laquelle elles ont porté à son attention leur connaissance de la profession et l'esprit de collaboration dont elles ont fait preuve tout au long des travaux de recherche.

Enfin, les membres de l'équipe de recherche tiennent à signaler avoir produit le présent rapport en ayant le souci de rendre compte avec justesse de la richesse des données recueillies sur la profession et sur ce qui la caractérise. Aussi, dans la conduite des activités d'enquête, d'analyse et de rédaction, l'équipe a-t-elle été animée par l'idée de rendre justice à la générosité de cœur et à la passion manifestées par les massothérapeutes qui ont participé au projet.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	6
1. Le besoin à l'origine de la production de l'analyse	7
2. Le processus de recherche suivi pour produire l'analyse et pour en valider le contenu	8
2.1 La population visée par le projet et les caractéristiques de l'échantillon des personnes consultées	8
2.2 Les principales activités d'enquête et d'analyse mises en œuvre	9
3. Le contexte général de l'exercice de la profession	12
3.1 L'industrie d'appartenance et la classification de la profession massothérapeute	12
3.2 La pratique de la profession Massothérapeute au Québec	14
3.2.1 Ce que recouvre la massothérapie	14
3.2.2 Ce qui encadre l'exercice de la massothérapie	15
3.2.3 Les types d'emplois liés à la massothérapie	18
3.2.4 Les milieux d'exercice de la profession Massothérapeute au Québec	18
3.2.5 Les conditions de travail des massothérapeutes	19
3.3 Le profil des massothérapeutes au Québec	20
3.4 L'environnement de travail des massothérapeutes	21
3.4.1 L'environnement physique de travail	21
3.4.2 L'environnement organisationnel de travail	22
3.5 Les ressources utilisées par les massothérapeutes	23
3.6 Les tendances de développement liées à l'exercice de la profession	23
4. Les éléments liés à l'exercice de la profession	25
4.1 L'inventaire des fonctions, des tâches et des activités	25
4.2 L'évaluation de l'importance relative des tâches	32
4.3 Le répertoire des savoirs utiles à l'exercice de la profession	32
4.3.1 Les savoirs liés aux compétences particulières	33
4.3.2 Les savoirs liés aux compétences génériques	36
4.3.3 Les autres qualités utiles	36
LISTE DES DOCUMENTS ET DES SITES INTERNET CONSULTÉS	38
ANNEXE	41

PRÉSENTATION

Le présent document expose le résultat de l'analyse liée à la profession Massothérapeute. Il se divise en quatre chapitres. Les chapitres 1 et 2 exposent respectivement le besoin à l'origine de la production de l'analyse et le processus de recherche suivi pour produire l'analyse et en valider le contenu. Le chapitre 3 présente le contexte général de l'exercice de la profession et le chapitre 4 expose les éléments liés à son exercice. À cet égard, ce dernier chapitre de l'analyse propose l'inventaire des fonctions, des tâches et des activités accomplies par les massothérapeutes dans l'exécution de leur travail, une évaluation de l'importance relative des tâches et le répertoire des savoirs utiles à l'exercice de la profession.

1. LE BESOIN À L'ORIGINE DE LA PRODUCTION DE L'ANALYSE

Au printemps 2006, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels (CSMOSSP) lançait un appel d'offres en lien avec le présent mandat d'analyse de la profession Massothérapeute au Québec. La production d'une telle analyse constituait une suite logique des travaux que le Comité sectoriel a entrepris, il y a deux ans, en vue de soutenir la reconnaissance de la profession, entre autres, à l'aide de l'adoption par le milieu d'une norme professionnelle liée à son exercice. Au terme de l'analyse des propositions reçues en lien avec l'appel d'offres, le CSMOSSP confiait à l'équipe de la société Éduconseil inc. le mandat de produire l'analyse de la profession.

Au Québec, lorsqu'il s'agit d'élaborer une norme professionnelle, l'une des premières étapes du processus de travail à mettre en place, une fois établie la pertinence du projet, réside dans la production de l'analyse de la profession visée par le projet. L'analyse de la profession représente la pierre d'assise d'un tel processus selon le Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en vigueur au Québec, lequel relève de la Commission des partenaires du marché du travail. À cet égard, il faut voir que les données réunies dans une analyse de la sorte peuvent servir à diverses fins dans les milieux concernés, en raison des objets qu'elle vise, d'une part, et du degré de précision selon lequel les données en cause sont présentées, d'autre part¹. En effet, les données recherchées au cours de l'analyse renvoient, notamment, aux éléments suivants :

- le travail exécuté par les massothérapeutes, à savoir les fonctions, tâches et activités exercées dans la profession, le contexte de réalisation des fonctions et les critères de performance associés aux activités;
- les ressources utilisées par les massothérapeutes;
- le contexte physique et organisationnel de travail des massothérapeutes (milieux de travail, rapports hiérarchiques, dangers liés à la santé et à la sécurité, etc.);
- les profils de compétences rattachées à l'exercice de la profession, soit le profil des compétences particulières de la profession (savoir-connaissance, savoir-faire et savoir-être) selon les domaines de compétences et le profil des compétences génériques (compétences transférables);
- les tendances de développement de la profession et les incidences sur les compétences utiles à son exercice.

Les données à mettre au jour au cours de la présente analyse sont donc nombreuses et diversifiées. Voyons, dans le chapitre qui suit, la méthode mise en place ou le processus de recherche suivi par l'équipe d'Éduconseil pour recueillir, traiter, analyser et valider les données en cause et, ce faisant, mener à bien le projet.

1. Les données présentées dans une analyse de profession constituent une référence privilégiée, entre autres, pour les personnes qui exercent la profession en cause et pour celles qui envisagent la possibilité de l'exercer. De telles données peuvent également être utiles pour le personnel des écoles qui se spécialisent dans le domaine visé, de même que pour les employeurs, notamment lorsqu'il s'agit de mettre au point un processus de recrutement et de sélection ou, encore, une description de postes, et de faire l'analyse de besoins de formation et de perfectionnement.

2. LE PROCESSUS DE RECHERCHE SUIVI POUR PRODUIRE L'ANALYSE ET POUR EN VALIDER LE CONTENU

En vue d'exposer brièvement le processus de recherche suivi pour produire l'analyse de la profession Massothérapeute au Québec et en valider le contenu, le présent chapitre se divise en deux sections. La première présente la population visée par le projet et les caractéristiques de l'échantillon des personnes consultées. La seconde décrit les principales activités mises en œuvre pour recueillir, traiter, analyser et valider les données utiles.

2.1 La population visée par le projet et les caractéristiques de l'échantillon des personnes consultées

La population visée par le projet de l'analyse de la profession regroupe principalement des massothérapeutes qui ont été invités à partager leur expertise avec les membres de l'équipe de recherche, à titre d'expertes et d'experts de la profession¹, et ce, au moyen d'une entrevue exploratoire ou d'une entrevue en profondeur sur l'exercice de la profession ou, encore, à l'occasion de l'une ou l'autre des démarches de validation menées à propos de l'analyse, à savoir la consultation de quelques massothérapeutes individuellement et la tenue d'un groupe de discussion associé aux travaux du Comité d'expertes et d'experts. Au nombre de 26, les personnes consultées sont toutes massothérapeutes, mis à part l'une d'entre elles qui exerce la profession de physiothérapeute, que nous avons consultée à titre d'employeuse et, en même temps, de collègue de massothérapeutes.

Dans la sélection des personnes à solliciter pour contribuer au projet, l'équipe de recherche a établi un échantillon représentatif, sur le plan qualitatif, des massothérapeutes qui travaillent au Québec. L'analyse d'une profession relève en effet de la recherche qualitative et cette dernière repose sur la mise en œuvre de techniques qui lui sont propres, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer la fiabilité des données et la validité du résultat. Ainsi, les critères de diversité et d'exhaustivité ont été utilisés dans la mise au point de l'échantillon en cause. La diversité vise à ce que les personnes retenues dans l'échantillon assurent la représentation de toutes les situations (variables) pertinentes pour l'étude. Quant à l'exhaustivité, elle vise à ce que toutes les données utiles à ces différentes situations soient mises au jour. La saturation de l'objet est atteinte lorsque les dernières entrevues menées n'apportent pas de données nouvelles par rapport à celles déjà recueillies.

En ce qui a trait à la présente étude, les variables pertinentes pour assurer la diversité se rapportent à la pratique professionnelle même des massothérapeutes. Il fallait prévoir consulter des massothérapeutes, notamment, selon la finalité du massage et selon les approches, techniques et types de massage. Les variables pertinentes pour assurer la diversité de l'échantillon se rapportent aussi à l'âge des massothérapeutes, au nombre d'années d'expérience à leur actif, à leur répartition selon les régions et à leur appartenance aux associations professionnelles du milieu. L'échantillon des massothérapeutes à consulter a donc été construit en fonction de ces variables. Il a été construit également à l'aide de listes de massothérapeutes fournies à l'équipe de recherche par le responsable du projet au Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels (CSMOSSP).

Ainsi, on peut affirmer que les massothérapeutes qui ont participé au projet reflètent la réalité complète de la pratique professionnelle de la massothérapie au Québec, et ce, en fonction de la finalité du massage ainsi que des approches, techniques et types de massage. De même, l'échantillon des massothérapeutes consultés est tout à fait représentatif sur le plan de l'âge des personnes, qui se situe de 25 à 59 ans, du nombre d'années d'expérience à leur actif, lequel varie de 3 à 28 années, de leur présence selon les régions (Capitale-Nationale,

1. Se reporter à la page des crédits du rapport pour obtenir la liste des personnes qui ont participé à la production de l'analyse et à la validation de son contenu.

Chaudière-Appalaches, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laval, Montérégie, Montréal et Saguenay-Lac-Saint-Jean), ainsi que de leur appartenance aux associations professionnelles du milieu (Association des massothérapeutes du Québec, Association des massothérapeutes et orthothérapeutes du Québec, Corporation des intervenants en médecine alternative, Corporation des massothérapeutes et autres praticiens –praticiennes en approches corporelles du Québec et Fédération québécoise des massothérapeutes). Dans les faits, la consultation des personnes réunies dans l'échantillon a permis de recueillir toutes les données recherchées dans l'analyse. En effet, les données mises au jour au cours de l'enquête ont été saturées au regard des objets de recherche, soit des objets visés par une analyse de profession, comme il se doit. De même, la réunion du Comité d'expertes et d'experts a permis de peaufiner quelques éléments de l'analyse. À ce propos, il faut noter que les massothérapeutes qui ont participé aux travaux du Comité ont fait valoir d'entrée de jeu que l'analyse proposée dans le document de consultation préparé pour l'occasion consistait en une présentation juste, complète et réaliste de l'exercice de la profession.

Dans un autre ordre d'idées, il est intéressant de signaler que les massothérapeutes qui ont participé à une entrevue ont suivi 1 209 heures de formation, en moyenne, et que toutes et tous en ont suivies 640, au minimum. Par ailleurs, la quasi-totalité de ces personnes ont atteint un degré de scolarité qui correspond à des études collégiales ou universitaires, en plus de leur formation en massothérapie. En outre, la majorité d'entre elles travaillent en massothérapie exclusivement, c'est-à-dire qu'elles n'occupent pas un autre emploi. Enfin, la majorité des massothérapeutes qui ont participé à une entrevue consacrent 20 heures ou plus de travail à la massothérapie par semaine. À ce sujet, on notera qu'une part de ces massothérapeutes, soit quatre, consacrent plus de 32 heures de travail à la massothérapie par semaine et qu'une autre part, soit trois, y consacrent moins de 10 heures.

2.2 Les principales activités d'enquête et d'analyse mises en œuvre

Dans la concrétisation de l'analyse de la profession, l'équipe d'Éduconseil a travaillé en étroite collaboration avec le responsable du projet au CSMOSSP, de même qu'avec les membres du Comité directeur du projet. De plus, elle a produit l'analyse selon les principes de la méthode d'analyse de métier et de profession mise au point par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) au début des années 1990². De même, elle a suivi une démarche conforme aux techniques et méthodes utilisées en sciences sociales et elle a exécuté un certain nombre d'activités d'enquête, ainsi que de traitement et d'analyse de données, en faisant preuve de la rigueur nécessaire sur le plan méthodologique. En outre, l'équipe a fait appel de façon particulière à l'expertise du responsable du projet au Comité sectoriel, M. Daniel Bouffard, ainsi qu'à celle de M^{me} Michèle Guérin, massothérapeute et membre du Comité directeur du projet. À ce propos, il est important de signaler que, chaque fois, tous deux ont donné suite à la demande de collaboration sans délai et avec amabilité. Enfin, en conformité avec le mandat qui lui a été confié, l'équipe a conduit les travaux au cours des mois de juillet à novembre 2006.

Parmi les principales activités accomplies par l'équipe de recherche pour atteindre les objectifs poursuivis à travers le mandat, citons les suivantes :

- préparer une séance de travail à tenir avec le responsable du projet au Comité sectoriel et les membres du Comité directeur du projet, et y participer afin d'obtenir des renseignements et d'échanger des points de vue au sujet, notamment, des objectifs poursuivis dans le projet et du calendrier de travail, des données disponibles et pertinentes pour le projet, des personnes à consulter dans le projet et de la stratégie à adopter pour mener l'enquête auprès des massothérapeutes;

2. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE, *Guide de production d'une analyse de métier ou de profession*, Québec, gouvernement du Québec, 1993, pag. mult.

- faire une recherche documentaire en vue de répertorier les documents qui traitent de l'exercice de la massothérapie au Québec;
- examiner les documents ainsi répertoriés de manière à repérer ceux qui contiennent des données pertinentes pour le projet;
- faire l'analyse des données, dont celles liées au contexte général de l'exercice de la profession présentées dans le rapport *Analyse contextuelle en massothérapie*, en tirer les conclusions utiles pour la suite des travaux et en dégager les éléments à retenir pour le rapport de l'analyse;
- faire part du résultat de cette analyse au responsable du projet au Comité sectoriel;
- établir, à l'aide des critères de représentativité décrits précédemment, l'échantillon des personnes à consulter en entrevue en vue de mettre au jour les données utiles sur la profession selon toutes les situations liées à la réalité de l'exercice de celle-ci et les dimensions particulières que chacune comporte;
- préparer la collecte des données, c'est-à-dire mettre au point les guides d'entrevue et établir le calendrier de consultation de chaque personne (prendre contact avec les personnes, fixer le moment des entrevues et de la visite de milieux de travail, etc.);
- mener une entrevue exploratoire avec le responsable du projet au Comité sectoriel et avec les membres du Comité directeur du projet en vue de connaître leur vision à propos du mandat de l'analyse et de cerner leurs attentes particulières à ce sujet;
- mener une entrevue exploratoire avec des massothérapeutes reconnus pour leur expertise dans le milieu de la massothérapie au Québec. Au total, cinq personnes ont participé à une telle entrevue, dont la massothérapeute membre du Comité directeur du projet;
- mener les entrevues en profondeur auprès des massothérapeutes à propos de l'exercice de la profession. Au total, douze personnes ont participé à une entrevue : six personnes ont été consultées en face à face — ce qui a permis à l'équipe de visiter divers lieux d'exercice de la profession — et six, au téléphone;
- faire le traitement et l'analyse des données recueillies sur la profession en entrevue exploratoire comme en entrevue en profondeur, à l'aide des techniques de l'analyse qualitative;
- préparer une première version de l'analyse et mettre en place une démarche de prévalidation de celle-ci dans le milieu, soit auprès du responsable du projet au Comité sectoriel, de la massothérapeute membre du Comité directeur du projet et de deux massothérapeutes qui ont pris part à une entrevue en profondeur;
- préparer, après avoir analysé les commentaires reçus au moment de la prévalidation de l'analyse et y avoir apporté les modifications utiles, un document de consultation qui réunit l'ensemble des données à produire sur la profession et le transmettre au responsable du projet au Comité sectoriel en prévision des travaux du Comité d'expertes et d'experts mis sur pied en vue de valider l'analyse auprès de massothérapeutes;
- déterminer, en collaboration avec le responsable du projet au Comité sectoriel, la liste définitive des personnes à inviter à la séance de validation de l'analyse et la façon de faire pour leur transmettre le

document de consultation, et mettre au point la stratégie d'animation du groupe de discussion. Au total, onze massothérapeutes ont été invités à participer aux travaux du Comité d'expertes et d'experts, dont deux avaient pris part à une entrevue. De ce nombre, neuf ont assisté au groupe de discussion et deux ont fait part de leurs commentaires sur l'analyse par téléphone à l'équipe de recherche. Notons que les membres du Comité directeur du projet ont également participé aux travaux du Comité d'expertes et d'experts;

- animer la séance de travail du Comité d'expertes et d'experts et prendre les notes appropriées;
- faire l'analyse des commentaires exprimés sur les données contenues dans le document de consultation à propos de l'analyse de la profession;
- produire la version provisoire du rapport de l'analyse, puis la transmettre au responsable du projet au Comité sectoriel pour commentaires, y compris ceux des membres du Comité directeur du projet;
- faire l'analyse des commentaires reçus sur le rapport de l'analyse;
- préparer la version définitive du rapport de l'analyse, puis la transmettre, pour lecture, à une personne qui se spécialise en révision linguistique;
- apporter les modifications qui s'imposent au rapport à la suite de la révision linguistique, puis le transmettre au Comité sectoriel.

3. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Consacré à l'exposé du contexte général de l'exercice de la profession Massothérapeute au Québec, le présent chapitre est divisé selon les éléments suivants :

- l'industrie d'appartenance et la classification de la profession Massothérapeute;
- la pratique de la profession Massothérapeute au Québec;
- le profil des massothérapeutes au Québec;
- l'environnement de travail des massothérapeutes;
- les ressources utilisées par les massothérapeutes;
- les tendances de développement liées à l'exercice de la profession.

3.1 L'industrie d'appartenance et la classification de la profession massothérapeute

La délimitation de l'industrie d'appartenance d'une profession dans une analyse semblable à la présente et la classification de la profession en cause renvoient au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et à la Classification nationale des professions (CNP). Ces deux documents constituent une référence essentielle utilisée aussi bien dans le monde de l'éducation que dans le monde du travail au Québec, lorsqu'il s'agit de produire des études sur les secteurs d'activité économique et sur la main-d'œuvre qui les compose.

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Dans le SCIAN, la massothérapie est associée au secteur d'activité Autres services (sauf les administrations publiques; SCIAN 81) et, en particulier, au groupe de classes Services de soins personnels (SCIAN 8121). Ce groupe recouvre « les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels tels que les services de coiffure et d'esthétique, de remplacement capillaire et de traitement du cuir chevelu, de massage, de conseil en diététique et de perçage des oreilles¹ ». Il n'y a pas de classe industrielle particulière à la massothérapie, celle-ci étant associée à la classe Autres services de soins personnels (SCIAN 812190), qui regroupe « les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels² ».

-
1. MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord*, Canada 2002, Ottawa, Statistique Canada, Division des normes, 2003, p. 592. Il y a lieu de consulter également le site Internet de STATISTIQUE CANADA [www.statcan.ca].
 2. *Ibid.*, p. 593.

La Classification nationale des professions

Dans la CNP, la profession Massothérapeute est associée au grand groupe 32, Personnel technique et personnel spécialisé du secteur de la santé, et, plus précisément, au groupe intermédiaire 323, Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires). Toutefois, on n'y trouve pas de groupe de base particulier à la massothérapie, celle-ci étant associée au groupe de base 3235, Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic, lequel est défini ainsi :

« Les travailleurs de ce groupe de base, non classés ailleurs, exécutent diverses tâches techniques en thérapie et en diagnostic. Certains d'entre eux aident les professionnels tels que les audiologistes, les orthophonistes, les ophtalmologistes et les physiothérapeutes. Ils travaillent dans des centres hospitaliers, des cliniques, des établissements de soins de longue durée, des centres de réadaptation, des établissements d'enseignement et dans des cabinets privés. Les massothérapeutes peuvent également être des travailleurs autonomes³. »

Toujours dans la CNP, les fonctions principales que les massothérapeutes peuvent accomplir en partie ou dans l'ensemble sont présentées de la manière suivante :

« [...] évaluer l'état des clients en effectuant des tests de mouvement et de musculation et proposer des plans de traitement; soigner les tissus mous et les articulations du corps en manipulant les tissus mous, par hydrothérapie, programmes d'exercices correctifs et programmes d'aide individuelle pour les clients; dispenser des cours sur le traitement de troubles médicaux et de blessures, ou de maintien du bien-être; conserver des dossiers sur les traitements administrés; et collaborer, au besoin, avec d'autres spécialistes de la santé⁴. »

Enfin, puisque la profession ne fait pas l'objet d'un groupe de base particulier dans la CNP, les données qui s'y rapportent ne visent pas exclusivement l'exercice de la massothérapie, mais plutôt un ensemble varié de professions. Aussi est-il impossible de dresser un portrait de l'exercice de la massothérapie à l'aide de ces données. À ce sujet, il faut voir que les données statistiques présentées dans les suites du rapport de la présente analyse sont issues de la seule source de données disponibles, à savoir le résultat d'un sondage réalisé par le groupe Processus marketing pour le compte de la Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM) en 2003⁵. À l'occasion de ce sondage, un questionnaire papier-crayon a été envoyé par la poste aux 2 900 membres que comptait la FQM à ce moment⁶. De ce nombre, 723 questionnaires ont été retournés dans le délai accordé, et 700 ont pu être analysés, ce qui correspond à un taux réel de participation de 24,1 p. 100. Enfin, il est utile de noter que c'est à l'aide de pourcentages que le résultat de l'analyse des données tirées du sondage est présenté dans le rapport produit au terme de l'enquête.

3. RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, *Classification nationale des professions 2006* [www23.hrdc-drhc.gc.ca].

4. *Ibid.*

5. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MASSOTHÉRAPEUTES, *Perceptions et attentes des membres de la Fédération québécoise des massothérapeutes*, Montréal, novembre 2003, 55 p.

6. La FQM évalue que son effectif représente 60,0 p. 100 des massothérapeutes du Québec. Voir à ce sujet le site Internet de la FQM [www.fqm.qc.ca].

3.2 La pratique de la profession Massothérapeute au Québec

La pratique de la massothérapie au Québec est présentée selon les cinq points suivants :

- ce que recouvre la massothérapie;
- ce qui encadre l'exercice de la massothérapie;
- les types d'emplois liés à la massothérapie;
- les milieux d'exercice de la profession Massothérapeute au Québec;
- les conditions de travail des massothérapeutes.

3.2.1 Ce que recouvre la massothérapie

La massothérapie est généralement considérée comme faisant partie intégrante des médecines douces, à l'instar d'autres professions comme l'ostéopathie, la naturopathie et la phytothérapie. À cet égard, il est intéressant de noter que le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels (CSMOSSP), auquel celle-ci est rattachée, traite de l'action des massothérapeutes dans les termes suivants⁷ :

« À l'aide de ses mains et par des manœuvres inspirées de techniques manuelles ou énergétiques, le massothérapeute agit sur la structure du corps humain. Avant de réaliser une séance de massage, le massothérapeute évalue son client et établit un plan de travail. Il établit une relation d'aide avec le client et le conseille. Il se doit aussi de gérer sa pratique professionnelle et travailler à son propre développement⁸. »

Il est intéressant de noter aussi que les massothérapeutes qui ont participé à la présente analyse considèrent la massothérapie comme une science : celle du toucher; du toucher thérapeutique. En lien avec les différentes approches utilisées en massothérapie, soit l'approche bio-mécanique, l'approche énergétique et l'approche psychocorporelle, aux yeux des massothérapeutes qui ont participé à l'analyse, la massothérapie représenterait un moyen privilégié pour aider les personnes à éprouver du bien-être et à s'aider elles-mêmes à exercer la vigilance nécessaire pour préserver cet état de bien-être. Elle représenterait également un moyen de favoriser la prise de conscience de l'intégralité de l'être chez les personnes, en même temps que la possibilité de préserver son équilibre en étant attentive ou attentif à l'émergence de tout signe du corps qui provoque des tensions ou des malaises. En ce sens, elle viserait directement l'harmonie des personnes. C'est sans doute pourquoi la quasi-totalité des massothérapeutes qui ont participé à la présente analyse ont tenu à faire valoir que l'exercice de la massothérapie suppose un cheminement personnel certain et une réflexion continue sur soi et sur son propre équilibre. C'est sans doute pourquoi aussi la vaste majorité de ces personnes ont signalé avoir choisi d'exercer la massothérapie parce que l'être humain les intéresse, et le contact privilégié à l'être humain plus encore, et parce que faire découvrir la massothérapie et l'importance du toucher aux personnes et leur faire du bien représentent des sources de satisfaction que peu de professions pourraient leur offrir. En bref, cela témoigne de la passion à exercer la profession et de la générosité assez exceptionnelle des massothérapeutes à l'endroit de leurs semblables.

Dans un autre ordre d'idées, il faut voir que la massothérapie regroupe différentes techniques de massage, lesquelles sont associées à deux familles, soit les techniques dites manuelles et les techniques dites énergétiques, ce qui inclut les techniques de polarisation. Ces mêmes techniques renvoient à de nombreux types de massage comme le massage californien, le massage suédois, le massage esalen, la kinésithérapie, le massage néo-reichien, le massage thaïlandais, le trager, le massage amma, le jin shin do, la polarité, le shiatsu, le massage égyptien et le massage sportif. Il faut voir de plus que la massothérapie se caractérise par

7. Il importe de signaler que les données descriptives présentées dans la présente section à propos de la massothérapie sont tirées, à moins d'une indication contraire, de documents produits par le CSMOSSP, lesquels font partie de la liste des documents et des sites Internet consultés présentée à la fin du rapport.

8. COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS, *Étude de pertinence en massothérapie 2006, Document de travail*, Montréal, 2006, sans pag.

la finalité même du massage qui peut être de trois ordres, soit le massage de détente ou de relaxation, le massage dit thérapeutique et le massage dit à finalité particulière, qui renvoie aux segments particuliers de la clientèle en massothérapie, dont les personnes qui pratiquent des sports de manière intensive, les bébés et les femmes enceintes⁹.

Enfin, les massothérapeutes qui souhaitent élargir leurs activités en massothérapie ou concentrer davantage leur carrière dans le domaine peuvent, entre autres : voir à augmenter le nombre de leurs clientes et clients et, ainsi, être en mesure de faire de la massothérapie leur principale source de revenu; ouvrir leur propre centre de santé ou de massothérapie; devenir formatrice ou formateur en massothérapie; et produire et publier des textes ou des livres en lien avec la massothérapie.

3.2.2 Ce qui encadre l'exercice de la massothérapie

En vue d'illustrer ce qui encadre l'exercice de la massothérapie, la présente section du rapport est articulée autour des objets suivants : le droit d'exercice de la profession; les associations professionnelles en massothérapie et les exigences pour y adhérer; et l'offre de formation en massothérapie.

Le droit d'exercice de la profession

Au Québec, la profession Massothérapeute n'est pas régie par le Code des professions. C'est donc dire que son exercice n'est pas réglementé, que le titre de massothérapeute n'est pas réservé et, en conséquence, que toute personne peut offrir des services à ce titre, et ce, peu importe sa formation et son expérience. À cet égard, en 1992, l'Office des professions du Québec a publié un avis au sujet de la création d'un ordre professionnel pour les professions liées aux médecines douces, dont fait partie la massothérapie. Dans cet avis, lequel est le dernier avis publié à ce jour en la matière, l'Office des professions recommande, entre autres :

- « [...] de ne pas créer de corporation professionnelle dans le domaine des médecines douces;
- de ne pas étendre les mécanismes de contrôle prévus par le Code des professions à la pratique du massage, de la naturopathie, de la phytothérapie et des approches dites énergétiques, sous réserve des règles applicables aux membres des corporations professionnelles en ce qui concerne les activités de ces derniers;
- de façon générale, que chaque corporation professionnelle concernée, pour l'ensemble des pratiques de médecines douces, précise les règles applicables à leur utilisation par ceux de ses membres qui le désirent et, au besoin, prévoit les mécanismes de collaboration appropriés avec des personnes qui ne sont pas membres d'une corporation professionnelle;
- de modifier les lois pertinentes pour préciser que la pratique du massage simplement destiné à la détente et le fait de prodiguer des conseils d'hygiène de vie en vue du mieux-être de la personne ne font pas partie des actes exclusivement réservés aux membres d'une corporation professionnelle quelconque¹⁰ ».

Les associations professionnelles en massothérapie et les exigences pour y adhérer

En vue de pallier l'absence d'une réglementation officielle liée à l'exercice de la profession au Québec, le milieu de la massothérapie s'est doté de règles à travers les associations professionnelles. En effet, il existe

-
9. Selon le sondage réalisé pour le compte de la FQM en 2003, une proportion de 74,0 p. 100 des massothérapeutes indiquent que la finalité des massages qu'ils donnent est thérapeutique, et une proportion de 23,0 p. 100 indiquent que la finalité de ceux-ci est plutôt la détente. Selon le même sondage, une proportion de 40,0 p. 100 des massothérapeutes disent adhérer à l'approche biomécanique, une proportion de 22,0 p. 100, à l'approche psychocorporelle et une proportion de 17,0 p. 100, à l'approche énergétique.
 10. OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, *Avis au ministre responsable de l'application des lois professionnelles sur l'opportunité de constituer une corporation professionnelle dans le domaine des médecines douces* [www.opq.gouv.qc.ca].

une quinzaine d'associations professionnelles en massothérapie au Québec. Ces associations visent les massothérapeutes seulement ou, encore, un ensemble de professionnelles et de professionnels qui travaillent dans le domaine des médecines douces, par exemple les orthothérapeutes, les naturopathes et les ostéopathes. Les massothérapeutes qui adhèrent à ces associations en tirent un certain nombre d'avantages. De fait, ils profitent de la promotion qu'elles font de la profession et de la visibilité qu'elles leur offrent, par exemple à l'aide d'un service de renseignements à l'intention du public, de même que de nombreux autres services qu'elles mettent à leur disposition comme des services d'information et des services-conseils, ainsi que des services qui ont trait aux assurances. En ce qui concerne ces derniers services, notons que les compagnies d'assurances reconnaissent plus facilement les massothérapeutes qui font partie de certaines associations. D'ailleurs, plusieurs associations professionnelles fournissent à leurs membres des carnets de reçus acceptés par les compagnies d'assurances. D'autres encore leur proposent d'adhérer à un plan d'assurances collectives. Enfin, certaines associations se sont dotées d'un code de déontologie et d'un comité de discipline, et elles publient des documents d'information à l'intention de leurs membres, par exemple un magazine à parution régulière.

Chaque association professionnelle a des critères d'admission qui lui sont propres. En général, ces critères se rapportent à la formation des massothérapeutes et au paiement des frais relatifs à l'ouverture de dossier et à la cotisation annuelle. Dans certaines associations, les massothérapeutes doivent réussir un examen, qui peut être pratique ou théorique ou, encore, une combinaison des deux. Le nombre d'heures de formation exigées par les associations professionnelles en massothérapie varie généralement entre 400 et 1 000. Les associations professionnelles accordent des titres à leurs membres selon le nombre d'heures de formation suivies, lesquels titres peuvent varier selon les associations. Ces titres sont les suivants : praticienne ou praticien en massothérapie; massothérapeute; technicienne ou technicien en massage; massothérapeute de premier ou de deuxième niveau; massothérapeute – profil 1 ou 2; etc. Dans quelques associations, le titre de praticienne ou praticien en massothérapie est accordé aux personnes qui ont suivi 400 heures de formation et celui de massothérapeute, aux personnes qui en ont suivi 1 000 ou plus, alors que, dans d'autres, le titre de massothérapeute est accordé aux personnes sans égard au nombre d'heures de formation qu'elles ont à leur actif¹¹.

Parmi les associations professionnelles du milieu de la massothérapie au Québec, la FQM est l'organisme qui regroupe le plus grand nombre de massothérapeutes au Québec. Elle compte 4 000 membres, ce qui, à son avis, correspond à 60,0 p. 100, environ, des massothérapeutes du Québec. Comme la mission de la FQM consiste à « qualifier et à supporter les massothérapeutes dans leur pratique professionnelle; et à informer et à protéger le public¹² », cette association est structurée à la manière d'un ordre professionnel. Aussi la FQM dispose-t-elle d'un code de déontologie, d'un comité de discipline et d'un comité d'inspection professionnelle. De plus, elle n'offre pas de formation, mais elle agrée des écoles de massothérapie, selon des critères précis liés au contenu de la formation, afin de s'assurer que la formation offerte corresponde aux standards de qualité qu'elle exige de ses membres. Les personnes qui ont étudié dans ces écoles agréées n'éprouvent donc pas de difficulté à devenir membre de la FQM. Pour celles qui ont étudié dans d'autres écoles, le processus d'adhésion à la FQM peut se révéler différent. Enfin, notons que la FQM fait partie des associations professionnelles qui reconnaissent le titre de praticienne ou praticien en massothérapie aux personnes qui ont suivi 400 heures de formation dans une école agréée, et celui de massothérapeute aux personnes qui en ont suivi 1 000 ou plus.

L'offre de formation en massothérapie

Au Québec, il n'existe pas, dans le réseau public de l'enseignement, de programme d'études en formation initiale qui mène à l'exercice de la massothérapie : les personnes intéressées à étudier dans ce domaine doivent donc se tourner vers le réseau privé de l'enseignement pour suivre une formation adaptée à leurs

-
11. Il y a lieu de noter que chacune des personnes qui exerce la profession Massothérapeute au Québec et qui a participé à la présente analyse a été désignée sous le titre de massothérapeute.
 12. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MASSOTHÉRAPEUTES [www.fqm.qc.ca].

besoins. Ainsi, les personnes qui s'engagent dans une telle formation, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, n'ont pas accès au Programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Toutefois, plusieurs écoles sont reconnues comme établissements d'enseignement par le ministère du Revenu du Québec et par l'Agence du revenu du Canada, et, par conséquent, les frais liés à la scolarité donnent droit à un crédit d'impôt. À ce sujet, il faut voir que le coût de la formation en massothérapie varie selon les écoles et peut s'élever à plus de 10 000 dollars pour une formation de 1 000 heures.

Selon le CSMOSSP, de nombreuses écoles privées offrent de la formation en massothérapie¹³. Au moment d'une consultation qu'il a menée récemment dans le milieu, ces dernières lui ont affirmé avoir accordé, en 2005-2006, un diplôme à un nombre de personnes qui correspond à environ 2 000 personnes, au total¹⁴. Toujours selon le CSMOSSP, les écoles en massothérapie sont réparties sur tout le territoire québécois. Toutefois, l'offre de formation serait moins importante dans les trois régions suivantes : le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Laurentides et la Mauricie.

Les critères d'admission dans les écoles de massothérapie sont différents d'une école à l'autre. Toutefois, de manière générale, ils visent les éléments suivants : détenir un diplôme d'études secondaires; avoir 18 ans ou plus; avoir une bonne connaissance de la langue dans laquelle les cours sont offerts; et avoir suivi un cours d'initiation au massage d'environ une quinzaine d'heures offert par l'école de massothérapie en cause.

Les écoles de formation en massothérapie peuvent offrir le programme de leur choix. Cependant, si elles veulent recevoir l'agrément de la FQM, elles doivent offrir un programme de formation reconnu par cette dernière et, de ce fait, qui satisfait aux exigences qu'elle a fixées en la matière¹⁵. De manière générale, les cours offerts dans les écoles de massothérapie portent sur la technique de massage choisie par la personne de même que sur le ou les types de massage qui lui sont associés. Ils visent habituellement les objets suivants : le corps humain, l'anatomie et la physiologie; la pathologie; la sexualité et l'éthique sexuelle; la psychologie et la relation d'aide; l'approche-client; l'encadrement professionnel; l'éthique et la déontologie; l'évaluation et le suivi thérapeutique; la gestion de la carrière ou de l'entreprise, etc. De même, la formation est modulée en fonction d'activités de formation théorique et d'activités de formation pratique, ce qui suppose que les personnes en formation donnent et reçoivent des massages tout au long de la formation. En outre, la formation comporte des stages supervisés et certaines écoles exigent que les élèves s'engagent dans un cheminement personnel ou, encore, elles leur conseillent fortement de le faire. Enfin, plusieurs écoles offrent de la formation qui portent sur des objets particuliers, tels que le massage pour femmes enceintes, le massage pour bébés et le massage sur chaise. Cette formation ne fait habituellement pas partie de la formation de base des massothérapeutes; elle se rapporte plutôt à la formation continue.

À propos de la formation, il importe de signaler que la totalité des massothérapeutes qui ont participé à la présente analyse accorde une importance considérable au fait que chaque massothérapeute ait une solide formation pour exercer la profession. La vaste majorité de ces personnes reconnaissent la valeur de la formation qu'elles ont suivie et toutes participent à des activités de formation continue, année après année. À leurs yeux, la formation continue doit faire partie intégrante de la tâche des massothérapeutes.

13. Un établissement public d'enseignement, soit le Cégep de Rivière-du-Loup, offre un programme de massothérapie en formation continue intitulé *Massage suédois* qui conduit à une attestation d'études collégiales (AEC). Voir à ce sujet le site Internet du Cégep [www.cegep-rdl.qc.ca].

14. COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS, *Étude de pertinence*, op. cit.

15. À l'intérieur de la formation, généralement, les personnes apprennent à maîtriser une technique de massage. Lorsqu'elles poursuivent leur formation, elles doivent apprendre à maîtriser une deuxième technique. Toutefois, la FQM a récemment annoncé l'instauration d'un nouveau programme en massothérapie, lequel favorisera une spécialisation de la première technique apprise comme condition pour obtenir le titre de massothérapeute plutôt que l'apprentissage d'une deuxième technique. Voir à ce sujet le site Internet de la FQM [www.fqm.qc.ca].

3.2.3 Les types d'emplois liés à la massothérapie

L'analyse de la situation relative aux types d'emploi liés à la massothérapie renvoie à ce qui suit. D'une part, les personnes qui exercent la profession sont travailleuses autonomes ou salariées et, d'autre part, elles occupent un emploi à temps plein ou à temps partiel, ce qui correspond au statut d'emploi¹⁶.

Les personnes qui exercent la profession Massothérapeute à titre de travailleuses autonomes peuvent, bien sûr, travailler à domicile ou, encore, louer un local pour y exercer leur profession¹⁷. Par ailleurs, elles peuvent joindre un établissement où sont regroupés des services de soins personnels ou des services liés à la santé. Les liens qui unissent ces personnes aux propriétaires de ces établissements peuvent être de différente nature, puisqu'elles peuvent être rémunérées à l'acte, à la commission ou au rendement, ou même être salariées, lorsqu'elles sont locatrices d'un espace par l'intermédiaire d'un contrat individuel de travail, qui suppose un lien de subordination vis-à-vis du locateur. À cet égard, il y a lieu de signaler que, dans certains cas, les propriétaires d'établissement peuvent exiger que les massothérapeutes soient disponibles pour une période donnée au cours d'une semaine, soit pendant un nombre précis d'heures, et ce, peu importe qu'il y ait ou non une clientèle prévue pour des séances de massage. Dans de telles situations, il arrive qu'aucune rémunération ne soit prévue pour ce temps de disponibilité des massothérapeutes. En outre, il y a lieu de signaler que les propriétaires d'établissement peuvent exiger aussi que les massothérapeutes ne leur fassent aucune concurrence.

Selon les données du sondage de la FQM mené en 2003, 69,0 p. 100 des massothérapeutes, soit la grande majorité, occupent un emploi à titre de travailleuse ou travailleur autonome; 6,0 p. 100 occupent un emploi à titre de personne salariée; et 25,0 p. 100 partagent leur temps entre un emploi à titre de travailleuse ou travailleur autonome et un emploi à titre de personne salariée. De plus, le résultat du sondage révèle que 49,0 p. 100 des massothérapeutes qui y ont participé occupent un emploi autre que celui de massothérapeute.

Qui plus est, la grande majorité des massothérapeutes exercent leur profession à temps partiel. En effet, toujours selon le résultat du sondage de la FQM, près des trois quarts des massothérapeutes, soit 72,0 p. 100, rapportent consacrer moins de 30 heures par semaine à la massothérapie¹⁸. De façon plus précise, 35,0 p. 100 des massothérapeutes disent consacrer moins de 10 heures par semaine à la massothérapie et 11,0 p. 100 disent y consacrer plus de 40 heures. Aussi la moyenne hebdomadaire des heures consacrées à la massothérapie est-elle de 19,5 heures.

3.2.4 Les milieux d'exercice de la profession Massothérapeute au Québec

Les milieux d'exercice de la profession touchent les types d'entreprises qui embauchent les massothérapeutes et les autres services offerts par ces entreprises; la clientèle en massothérapie; et les critères d'embauche des massothérapeutes.

Les types d'entreprises qui embauchent des massothérapeutes et les autres services offerts par ces entreprises

Le résultat du sondage de la FQM révèle que, parmi les massothérapeutes qui occupent un emploi à titre de personne salariée, 31,0 p. 100 travaillent généralement dans de petites entreprises. Ces dernières sont extrêmement diversifiées dans leurs activités, puisqu'il peut s'agir, notamment, de centres de massothérapie, de centres d'esthétique, de centres de soins corporels, de centres de conditionnement physique, de centres de loisirs, de centres de yoga, de centres sportifs, de spas et de centres de santé, de salons de coiffure, d'hôtels,

16. Les données exposées à ce sujet proviennent du sondage réalisé auprès des membres de la FQM, en 2003.

17. Il faut noter que les massothérapeutes peuvent se rendre au domicile de leur cliente ou de leur client, ce qui peut être, dans certains cas, un centre hospitalier, par exemple.

18. Notons que, selon Statistique Canada, un emploi est considéré à temps partiel lorsqu'une personne y consacre 29 heures ou moins de travail hebdomadaire et à temps plein lorsqu'une personne y consacre 30 heures ou plus.

de bateaux de croisière, d'établissements privés du secteur de la santé comme les cliniques de physiothérapie et les cliniques médicales, et d'écoles.

La clientèle en massothérapie

La clientèle des massothérapeutes est très diversifiée et regroupe des personnes qui recherchent un état de bien-être et de détente, des personnes qui recherchent un effet thérapeutique, des personnes tendues et stressées, des personnes sportives, des femmes enceintes ou, encore, des personnes qui présentent des problèmes physiques ou de santé comme des maux de tête, un cancer, des maux de dos, une tendinite ou une douleur chronique. La clientèle est donc composée de personnes de toutes conditions et de tous âges comme des bébés, des enfants, des adolescentes et des adolescents, des adultes et des personnes âgées.

Les critères d'embauche des massothérapeutes

Selon les données recueillies au cours de la présente analyse et d'autres données issues de la documentation, de manière générale, les critères d'embauche pour occuper un emploi en massothérapie se rapportent à la formation, à l'appartenance à une association professionnelle, à l'expérience de vie et de travail, au professionnalisme et au sens des responsabilités des personnes. Ils se rapportent aussi à certains traits de personnalité comme la facilité de communication, le respect des gens, l'estime de soi et la confiance en soi, la maturité et l'esprit d'équipe.

3.2.5 Les conditions de travail des massothérapeutes

Les conditions de travail des massothérapeutes sont présentées selon les trois objets suivants : l'horaire de travail; le nombre hebdomadaire de massages donnés; et la rémunération liée à la massothérapie.

L'horaire de travail des massothérapeutes

Les massothérapeutes ont un horaire irrégulier de travail de jour, de soir et de fin de semaine en vue de s'adapter à la demande de la clientèle. De plus, l'horaire de travail peut comporter une part significative d'incertitude dans la mesure où il est lié à un appel de services de la part des clientes et des clients. Aussi l'exercice de la profession suppose-t-il que les massothérapeutes fassent preuve de la disponibilité nécessaire pour faire face aux exigences associées à une demande de services fluctuante selon les jours et les heures du jour.

Le nombre hebdomadaire de massages donnés par les massothérapeutes

Les massothérapeutes consultés par la FQM donnent 10,4 massages par semaine, en moyenne. Plus précisément, 55,0 p. 100 des massothérapeutes donnent 9 massages ou moins par semaine, 31,0 p. 100 en donnent de 10 à 19, 11,0 p. 100 en donnent de 20 à 29 et 1,5 p. 100 en donnent 30 ou plus par semaine.

La rémunération liée à la massothérapie

Le revenu annuel moyen qui provient de la pratique de la massothérapie serait de 13 266 dollars. Ainsi, parmi les massothérapeutes qui ont participé au sondage de la FQM, 47,0 p. 100 ont un revenu annuel lié à l'exercice de leur profession inférieur à 9 999 dollars; 23,0 p. 100 ont un revenu annuel qui se situe entre 10 000 et 19 999 dollars; 18,0 p. 100 ont un revenu annuel qui se situe entre 20 000 et 29 999 dollars; 6,0 p. 100 ont un revenu annuel qui se situe entre 30 000 et 39 999 dollars; 2,0 p. 100 ont un revenu annuel qui se situe entre 40 000 et 49 999 dollars; et 1,0 p. 100 ont un revenu annuel supérieur à 50 000 dollars.

3.3 Le profil des massothérapeutes au Québec

Le profil des massothérapeutes au Québec est présenté selon les objets suivants : la région d'appartenance des massothérapeutes; la langue maternelle, le sexe et l'âge des massothérapeutes; et le plus haut niveau de scolarité atteint par les massothérapeutes, le nombre d'heures de formation en massothérapie et le nombre d'années d'expérience en massothérapie.

La région d'appartenance des massothérapeutes

Les massothérapeutes sont présents dans toutes les régions du Québec. Comme l'illustre le tableau qui suit, la région métropolitaine de recensement de Montréal regroupe une proportion de 60,0 p. 100 des massothérapeutes, ce qui inclut les régions de Montréal (29,0 p. 100), de Laval (4,0 p. 100), de la Montérégie (14,0 p. 100), de Lanaudière (6,0 p. 100) et des Laurentides (6,0 p. 100). Pour ce qui est des autres régions, celle de la Capitale-Nationale regroupe 7,0 p. 100 des massothérapeutes, celle de l'Estrie en regroupe 6,0 p. 100 et celle du Bas-Saint-Laurent, 5,0 p. 100. Les autres régions regroupent chacune, pour leur part, moins de 5,0 p. 100 des massothérapeutes.

Répartition des massothérapeutes selon la région administrative

Région administrative	%
01 Bas-Saint-Laurent	5,0
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,0
03 Capitale-Nationale	7,0
04 Mauricie	2,0
05 Estrie	6,0
06 Montréal	29,0
07 Outaouais	3,0
08 Abitibi-Témiscamingue	3,0
09 Côte-Nord	1,0
10 Nord-du-Québec	0,5
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4,0
12 Chaudière-Appalaches	1,0
13 Laval	4,0
14 Lanaudière	6,0
15 Laurentides	6,0
16 Montérégie	14,0
17 Centre-du-Québec	2,0
Total	96,5

Source : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MASSOTHÉRAPEUTES, *Perceptions et attentes des membres de la Fédération québécoise des massothérapeutes*, Montréal, novembre 2003, p. 6.

La langue maternelle, le sexe et l'âge des massothérapeutes

Selon le résultat du sondage de la FQM, les massothérapeutes ont comme langue maternelle le français dans 92,0 p. 100 des cas et l'anglais dans 4,0 p. 100 des cas.

La massothérapie semble une profession à prédominance féminine. En effet, 81,0 p. 100 des massothérapeutes qui ont participé au sondage de la FQM sont des femmes et 19,0 p. 100 sont des hommes.

En ce qui concerne l'âge des personnes qui ont participé au même sondage, il se situe entre 18 et 34 ans dans une proportion de 26,0 p. 100, entre 35 et 54 ans dans une proportion de 60,0 p. 100, et il est de 55 ans ou plus dans une proportion de 11,5 p. 100.

Le plus haut niveau de scolarité atteint par les massothérapeutes, le nombre d'heures de formation en massothérapie et le nombre d'années d'expérience en massothérapie

Près des trois quarts, soit 74,0 p. 100, des massothérapeutes détiennent un diplôme d'études postsecondaires. De façon plus précise, 43,0 p. 100 des massothérapeutes détiennent un diplôme d'études collégiales et 31,0 p. 100, un diplôme d'études universitaires, alors que 23,0 p. 100 des massothérapeutes détiennent un diplôme d'études secondaires.

En moyenne, les massothérapeutes qui ont participé au sondage de la FQM cumulent 929 heures de formation en massothérapie. À cet égard, il faut voir que la moitié des massothérapeutes cumulent 1 000 heures ou plus de formation.

Pour ce qui est du nombre d'années d'expérience qu'ont à leur actif les massothérapeutes, mentionnons que 27,0 p. 100 des massothérapeutes n'ont pas répondu à la question à l'occasion du sondage de la FQM. Les personnes qui y ont répondu ont indiqué avoir 3 années ou moins d'expérience dans une proportion de 18,0 p. 100, entre 3 et 5 années d'expérience dans une proportion de 16,0 p. 100, entre 6 et 10 années d'expérience dans une proportion de 20,0 p. 100, et 11 années ou plus d'expérience dans une proportion de 19,0 p. 100.

3.4 L'environnement de travail des massothérapeutes

Dans une analyse de profession, l'environnement de travail des personnes qui exercent la profession en cause est analysé selon deux volets, à savoir : l'environnement physique et l'environnement organisationnel. Mis à part l'intérêt même de connaître ce que recouvre la réalité en la matière, cela constitue une source de données utiles pour établir les compétences nécessaires à l'exercice d'une profession, notamment au regard de la santé et de la sécurité du travail et des relations entre les personnes.

3.4.1 L'environnement physique de travail

Nous en avons fait état précédemment, les massothérapeutes peuvent exercer leur profession à domicile ou dans différents types d'établissements, y compris au domicile de la clientèle, et ce, selon qu'ils sont travailleuses ou travailleurs autonomes ou, encore, qu'ils occupent un emploi salarié. Peu importe si les massothérapeutes travaillent à domicile ou ailleurs, les séances de massage se déroulent le plus souvent dans une pièce fermée, soit la salle de massage. Cette salle et tout ce qu'elle contient, y compris le sol et les murs, doivent être dans un état de propreté irréprochable en tout temps et l'ambiance qui y règne doit être chaleureuse et invitante, la lumière tamisée, la température confortable, et on doit pouvoir y entendre une musique douce favorisant la détente. En bref, on doit s'y sentir bien. De plus, la salle de massage doit être aérée et offrir l'espace nécessaire pour permettre aux massothérapeutes, d'une part, de circuler avec aisance et de façon sécuritaire autour de la table et, d'autre part, d'être en mesure d'effectuer les manœuvres dans les postures appropriées à la situation, et ce, en vue d'éviter tout trouble musculo-squelettique attribuable à l'adoption de postures inappropriées, lesquelles postures seraient liées à l'exiguïté de la pièce. En outre, la salle de massage doit être aménagée de manière à assurer l'intimité de la clientèle. Enfin, une salle d'eau doit être accessible à la clientèle, à proximité de la salle de massage.

Selon les massothérapeutes qui ont participé à la présente analyse, l'exercice de la massothérapie comporte des risques liés à la santé et sécurité du travail — risques pour les massothérapeutes et pour la clientèle qui fait appel à leurs services. Ainsi, à leur avis, la massothérapie est une profession exigeante sur le plan physique et elle peut facilement le devenir sur le plan psychologique, notamment en raison du fait qu'elle

suppose une grande proximité entre deux personnes et qu'elle a pour objet de travail le corps humain, voire l'être pris dans son ensemble. Aussi, pour l'exercer en toute sécurité, faut-il à leurs yeux avoir un grand respect par rapport à soi-même et par rapport aux autres, être attentive ou attentif à son propre rythme et le respecter, être en excellente santé et en excellente forme physique, être bien dans sa peau et voir à le rester, s'accorder les moments nécessaires de repos, notamment entre les massages, se connaître à fond, connaître ses propres limites et les respecter, et éviter de tomber dans le piège de la personne salvatrice, ce qui pourrait nuire aux personnes qui font appel à ses services, par exemple en les rendant dépendantes.

De plus, en raison des gestes répétitifs posés dans des positions contraignantes pour les membres supérieurs et de la position habituelle de travail qui consiste en la station debout, il est possible que les personnes qui exercent la profession développent différents problèmes de santé, comme des troubles musculo-squelettiques ou de l'épuisement professionnel. En conséquence, les massothérapeutes doivent porter une attention particulière à leurs postures de travail, de même qu'à leurs mouvements au moment des manœuvres et de tout déplacement, ce qui relève au fait d'une application efficace des principes de l'ergonomie. Ils doivent aussi s'assurer de bien contrôler leur respiration¹⁹.

En outre, l'exercice de la profession comporte des risques liés à la transmission de maladies. En effet, certaines maladies contagieuses, notamment des maladies de la peau, peuvent créer des problèmes de santé. À ce sujet, il importe que les massothérapeutes soient très attentives ou attentifs à la détection de ces problèmes à l'occasion de la passation du questionnaire de santé et au moment du massage. Certaines mesures doivent être prises pour prévenir les risques, et ce, en tout temps. Il s'agit du lavage approprié des mains, du changement de draps entre chaque cliente ou client, et du port des gants lorsque la situation l'exige. À ce propos, il importe que les massothérapeutes s'assurent de bien expliquer la situation à la personne en cause pour éviter de provoquer tout malaise qui peut avoir une incidence négative sur les effets du massage.

En ce qui a trait aux risques particuliers de la massothérapie pour la santé et la sécurité de la clientèle, il est très important que les massothérapeutes maîtrisent les connaissances appropriées à la situation. À cet égard, il en va de leur responsabilité professionnelle d'être au fait des limites de leur profession, entre autres, au sujet de la finalité thérapeutique des massages. Par exemple, il est de leur responsabilité d'être au fait des limites que peut avoir la massothérapie lorsqu'une cliente ou un client leur demande d'agir sur un problème particulier, comme une tendinite, et d'exposer clairement ces limites à la personne. Les massothérapeutes doivent aussi agir avec précaution devant la réalité particulière que les personnes peuvent vivre comme une grossesse ou des problèmes de varices. De même, ils doivent être en mesure de diriger la personne vers les ressources professionnelles de la santé appropriées à la situation, le cas échéant, et, surtout, ne pas hésiter à le faire. Aussi faut-il que toutes et tous connaissent bien le rôle de chaque profession dans le domaine de la santé. Enfin, l'utilisation des huiles de massage qui contiennent des huiles essentielles peut comporter des risques pour la peau de certaines personnes comme pour celle des massothérapeutes, dont des risques de brûlure. Il importe donc que les massothérapeutes utilisent ces huiles avec soin.

Pour terminer, il est utile d'ajouter ce qui suit au sujet de l'environnement physique de travail des massothérapeutes et à ses incidences sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes qui exercent la profession se trouvent dans une situation qui les amène à être exposées plus que d'autres à des agressions physiques ou verbales de la part de la clientèle.

3.4.2 L'environnement organisationnel de travail

19. Selon le résultat du sondage mené en 2003 pour le compte de la FQM, près du tiers des massothérapeutes ont indiqué éprouver des problèmes de santé liés à l'exercice de leur profession. Les principaux problèmes sont les maux de dos (13,0 p. 100) et les bursites ou tendinites (7,0 p. 100). Les autres problèmes évoqués par les massothérapeutes visent des douleurs aux articulations (3,0 p. 100), le syndrome du tunnel carpien (2,0 p. 100), la fatigue et l'épuisement (2,0 p. 100), et les douleurs aux épaules, aux bras, au cou ou aux genoux (1,0 p. 100).

De façon générale, rappelons-le, les massothérapeutes travaillent plutôt individuellement, quoiqu'ils peuvent faire partie d'équipe multidisciplinaire. Toutefois, ils sont appelés à entrer en relation avec diverses personnes. En plus de la relation qu'ils doivent établir avec la clientèle, laquelle doit être une relation orientée vers l'accompagnement des personnes, ils peuvent, selon qu'ils font du travail autonome ou qu'ils sont à l'emploi d'une entreprise, entretenir des relations de différents types avec de nombreuses personnes. Ainsi, lorsque les massothérapeutes sont travailleuses ou travailleurs autonomes, ils peuvent entretenir des relations d'affaires avec les personnes qui leur fournissent des produits et du matériel. Lorsqu'ils sont à l'emploi d'une entreprise, ils peuvent entretenir des relations de type hiérarchique avec leur employeur ou avec la personne qui supervise leur travail, avec des stagiaires ou des personnes dont eux-mêmes supervisent le travail. Ils peuvent aussi entretenir des relations de type vis-à-vis avec les personnes qui composent l'équipe multidisciplinaire ou les autres membres du personnel de l'établissement pour lequel ils travaillent. Cela suppose, bien sûr, la maîtrise de compétences dans le domaine des relations entre les personnes et de la communication, dont nous traitons dans le chapitre suivant.

3.5 Les ressources utilisées par les massothérapeutes

Les ressources utilisées dans l'exercice d'une profession doivent être mises au jour dans une analyse comme celle-ci puisque l'utilisation de ces ressources peut avoir une incidence sur les compétences utiles à l'exercice de la profession à l'étude. De fait, aux fins de la présente analyse, on parle plutôt du matériel et des produits utilisés par les massothérapeutes que de ressources. Ainsi, le matériel utilisé par les massothérapeutes comprend, tout d'abord, une table de massage, une chaise de massage ou un futon, de la literie propre, dont des draps, des couvertures, des oreillers et des serviettes, des sacs magiques, et un petit banc ainsi qu'un marchepied. Il comprend, ensuite, le dossier et le questionnaire de santé de chaque cliente et client, des ouvrages de référence, une trousse de premiers soins et un savon pour les mains. Il comprend, enfin, le nécessaire permettant de créer une ambiance chaleureuse dans la pièce où se donne le massage et une source de lumière qui permet d'éclairer la pièce de façon adéquate.

En ce qui concerne les produits utilisés par les massothérapeutes pour donner les massages, ils renvoient aux huiles de massage qui contiennent ou non des huiles essentielles et, à l'occasion, à des crèmes. De plus, divers éléments comme des instruments de mesure ou d'autre matériel peuvent être utilisés par les massothérapeutes selon le type de massage privilégié. Par exemple, des bandes élastiques ou un ballon suisse peuvent être utilisés par les massothérapeutes qui offrent des massages sportifs, du ruban à mesurer ou une planche à équilibre peuvent être utilisés par les massothérapeutes qui offrent de la kinésithérapie et des pierres sont utilisées par les massothérapeutes qui offrent des massages dits aux pierres chaudes.

Finalement, il est utile de signaler qu'une des caractéristiques de la massothérapie tient au fait que les massothérapeutes n'utilisent pas d'appareils pour réaliser leur travail. Le principal outil de travail d'une ou d'un massothérapeute, mis à part son intuition, sa sensibilité, son écoute et son jugement, consiste en ses mains.

3.6 Les tendances de développement liées à l'exercice de la profession

La notion de tendances de développement renvoie à ce qui peut influencer sur l'évolution de l'exercice de la profession à l'étude dans un horizon de cinq années, c'est-à-dire sur les compétences utiles pour exécuter les tâches qui lui sont associées. À cet égard, les facteurs pris en considération dans l'analyse sont de deux ordres. Les premiers sont d'ordre organisationnel et les seconds, d'ordre technique. Dans le cas de la présente analyse, les tendances de développement de la profession sont rattachées à des facteurs qui peuvent être associés, pour l'essentiel, à des facteurs de changement d'ordre organisationnel.

Ainsi, selon les massothérapeutes qui ont participé à la présente analyse, la profession Massothérapeute au Québec est en évolution constante depuis les 20 dernières années et elle continuera à évoluer au cours des prochaines années, notamment à un rythme qui pourrait être plutôt accéléré. Une des premières remarques

que les massothérapeutes ont faites sur le sujet a été de signaler le fait que la massothérapie et ses bienfaits sur l'état des personnes sont de plus en plus connus de la part du public en général et qu'on en fait de plus en plus état dans les médias. À leurs yeux, cela aurait de multiples incidences, dont : favoriser une distinction de plus en plus nette dans l'esprit des gens entre la massothérapie, soit le massage thérapeutique, et le massage, qui peut viser d'autres fins comme des fins sensuelles ou érotiques; et faire en sorte que les personnes sont de plus en plus exigeantes en ce qui concerne le type de massage qu'elles souhaitent recevoir. De même, cela amènerait les personnes à poser plus de questions sur différents objets qui touchent la massothérapie et à avoir davantage recours à la massothérapie dans un but résolument thérapeutique, au-delà de la détente.

Une telle tendance suppose que les massothérapeutes devront maîtriser de plus en plus de connaissances liées à la massothérapie elle-même (avoir à son actif plus d'une approche, être à l'aise dans plus d'une technique, utiliser plus d'un type de massage, être bien au fait des forces et des limites de la massothérapie par rapport aux autres disciplines de la santé, etc.) et à d'autres domaines, dont ceux de l'anatomie humaine, des pathologies, de la psychologie, de la communication et de la santé.

Une autre tendance semble se dessiner au regard de l'exercice de la massothérapie. Il s'agit de l'intégration de massothérapeutes dans des équipes multidisciplinaires reliées aux services de santé et d'éducation dans des établissements publics et privés, notamment dans les cliniques de réadaptation, dans les centres hospitaliers de soins de longue durée, dans les centres d'oncologie, dans les écoles primaires et dans les garderies. Comme suite logique à cette tendance, on voit émerger une certaine reconnaissance de la spécificité de la massothérapie, entre autres, de son apport dans la prévention de la maladie et dans le soulagement des personnes qui vivent divers problèmes de santé. On voit aussi la clientèle potentielle en massothérapie se diversifier et s'élargir, entre autres, celle qui fréquente les spas et celle à qui on offre des services de massage sur chaise. En outre, on voit poindre une certaine forme de spécialisation des massothérapeutes selon les milieux et selon la clientèle (bébés, femmes enceintes, personnes vivant avec des douleurs chroniques, personnes ayant un cancer, enfants aux prises avec des difficultés de comportement, voire aux prises avec des problèmes de violence, etc.).

Toujours selon les massothérapeutes qui ont participé à la présente analyse, la massothérapie pourrait devenir une profession qu'on exerce à temps plein. À cet égard, il y a lieu de mentionner que les personnes qui s'y engagent sont de plus en plus jeunes. Il y a lieu de mentionner aussi que ces dernières, contrairement à leurs aînés, font de la massothérapie une première carrière, laquelle ils veulent exercer en exclusivité. Aux yeux des massothérapeutes qui ont pris part à la présente analyse, une telle situation renforce l'idée de la nécessité de préparer adéquatement les personnes pour exercer la profession, ce qui suppose de leur offrir une solide formation et de s'assurer qu'elles aient la maturité utile.

Enfin, la profession pourrait être appelée à évoluer de façon significative au cours des prochaines années dans la foulée de l'approfondissement des connaissances sur ses effets, notamment à l'aide du développement de la recherche dans le domaine de la massothérapie et à partir d'expériences concluantes sur son efficacité dans telle ou telle situation et auprès de telle ou telle clientèle.

4. LES ÉLÉMENTS LIÉS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Les éléments liés à l'exercice de la profession Massothérapeute sont traités selon les trois points suivants :

- l'inventaire des fonctions, des tâches et des activités;
- l'évaluation de l'importance relative des tâches;
- le répertoire des savoirs utiles à l'exercice de la profession.

4.1 L'inventaire des fonctions, des tâches et des activités

Le découpage de la profession selon ses fonctions, ses tâches et ses activités représente une dimension essentielle de son exercice¹. En quelque sorte, l'inventaire des fonctions, des tâches et des activités représente l'éventail de ce que recouvre l'exercice de la profession et en constitue le champ du possible.

Ainsi, les tâches rattachées à la profession Massothérapeute sont regroupées sous les trois fonctions ou champs de responsabilités suivants : Mise en place des conditions propres à soutenir la qualité de l'entrée en contact avec la personne et de la séance de massage; Prestation du massage; Gestion de sa carrière et amélioration continue de sa pratique professionnelle. Ainsi, le tableau de la page suivante présente l'ensemble des fonctions, des tâches et des activités rattachées à l'exercice de la profession à l'étude. Il présente également le contexte de réalisation du travail selon chaque fonction, de même que ce qui est appelé les critères de performance, lesquels correspondent aux critères d'évaluation de l'exécution adéquate de chaque activité liée aux tâches.

1. La définition des concepts utilisés pour produire la présente analyse, dont celle de fonction, de tâche et d'activité, est présentée en annexe.

Tableau de l'inventaire des fonctions, des tâches et des activités, du contexte de réalisation du travail selon les fonctions et des critères de performance associés aux activités

N ^o a	Fonctions, tâches, activités	Critères de performance
1.0	Mise en place des conditions propres à soutenir la qualité de l'entrée en contact avec la personne et de la séance de massage	
	Contexte de réalisation du travail	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ À l'aide du matériel utile ➤ À l'aide de la documentation appropriée (dossier, questionnaire de santé, etc.) ➤ En adoptant une attitude appropriée vis-à-vis des personnes (écoute active, respect, etc.) ➤ En établissant une relation interpersonnelle efficace et de confiance avec les personnes ➤ En respectant le code de déontologie de l'association professionnelle d'appartenance ➤ En respectant les contre-indications liées à l'état de santé de la personne 	
1.1	<p>Préparer la salle de massage</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le matériel nécessaire à la séance de massage est disponible • S'assurer que la salle de massage et le matériel sont dans un état de propreté impeccable, en particulier, la literie • S'assurer que la table ou la chaise est couverte de la literie appropriée et ajustée à la hauteur utile • S'assurer que la personne puisse accéder facilement à la table ou à la chaise • S'assurer que la salle de massage est confortable (température, lumière, musique) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vérification efficace de la disponibilité du matériel nécessaire à la prestation du massage (serviette, huile, crème, literie, etc.) ○ Matériel placé de manière fonctionnelle dans la salle de massage ○ Vérification efficace de l'état de propreté de la salle de massage et du matériel ○ Vérification efficace de la présence de la literie nécessaire à la prestation du massage sur la table ou la chaise ○ Literie placée correctement sur la table ou la chaise (absence de pli, par exemple) ○ Ajustement adéquat et sécuritaire de la hauteur de la table ou de la chaise ○ Marchepied placé de façon à permettre à la personne de monter sur la table ou de s'installer dans la chaise en toute sécurité ○ Vérification adéquate de la température de la pièce, de l'intensité de l'éclairage et du son de la musique
1.2	<p>Prendre connaissance de l'information disponible à propos de la personne qui doit recevoir le massage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire le dossier de la personne ou alors voir à en créer un au terme de la séance de massage 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Lecture attentive du dossier

N ^o a	Fonctions, tâches, activités	Critères de performance
	<ul style="list-style-type: none"> • Lire le questionnaire de santé de la personne ou alors voir à en remplir un ou à en faire remplir un avant le massage • Évaluer la possibilité de donner le massage à la personne de façon habituelle et d'utiliser, comme prévu, les produits appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Lecture attentive du questionnaire de santé de la personne ○ Pertinence des liens établis entre l'état de santé de la personne et les contre-indications relatives au massage et aux produits à utiliser
1.3	<p>Accueillir la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saluer la personne avec chaleur • S'informer auprès de la personne de son état général • Diriger la personne vers la salle de massage et lui indiquer où se trouve la salle d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil cordial de la personne ○ Pertinence des questions posées à la personne ○ Courtoisie envers la personne en la dirigeant vers la salle de massage et en lui indiquant où se trouve la salle d'eau
1.4	<p>Recueillir auprès de la personne des renseignements utiles pour la séance de massage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un suivi auprès de la personne à propos du dernier massage reçu ou alors demander à la personne si elle a déjà reçu un massage • Remplir ou alors faire remplir un questionnaire de santé, le cas échéant • Demander à la personne de préciser le but de sa visite • Échanger avec la personne de manière à déterminer les caractéristiques du massage à lui proposer • S'assurer que la séance de massage sera pertinente pour la personne et, le cas échéant, lui expliquer que le massage n'est pas adapté à sa situation et, dans ce cas, voir à la diriger vers d'autres ressources • Établir les caractéristiques du massage à proposer à la personne en lien avec ses besoins • Expliquer à la personne le type de massage proposé, y compris les effets recherchés et les bienfaits attendus, et le déroulement prévu pour le massage • Dire à la personne qu'elle doit se sentir à l'aise de demander des explications ou de faire des commentaires à propos du massage, et ce, tout au long de celui-ci • Échanger avec la personne sur son degré d'aisance par rapport au fait de se dévêtir intégralement, le cas échéant • Proposer, au besoin, une solution de rechange à la personne lui permettant de recevoir le massage en toute aisance 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pertinence des questions posées à la personne ○ Questionnaire de santé de la personne rempli avant de commencer le massage ○ Pertinence des questions posées à la personne ○ Pertinence des questions posées à la personne ○ Justesse de l'évaluation des besoins de la personne ○ Justesse de l'évaluation de la situation quant à la pertinence ou non de la séance de massage pour la personne ○ Pertinence de la proposition faite à la personne quant aux ressources à consulter ○ Pertinence des liens établis entre les propos de la personne et les caractéristiques du massage à lui proposer ○ Clarté des explications données à la personne ○ Clarté de l'information donnée à la personne ○ Finesse de la stratégie de communication utilisée pour s'informer auprès de la personne de son degré d'aisance par rapport au fait de se dévêtir intégralement ○ Réalisme de la solution de rechange proposée à la personne lui permettant de recevoir le massage sans se dévêtir

N ^{oa}	Fonctions, tâches, activités	Critères de performance
1.5	<p>Voir à ce que la personne se prépare à recevoir le massage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer à la personne la marche à suivre pour s'installer et lui demander si elle aura besoin d'aide pour s'allonger sur la table ou pour s'installer dans la chaise • Sortir de la pièce et laisser à la personne le temps de s'installer • Revenir dans la pièce • S'assurer du confort de la personne 	<p>intégralement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Clarté de l'explication relative à la marche à suivre pour s'allonger sur la table ou pour s'installer dans la chaise ○ Sortie en douceur de la pièce ○ Délai suffisant accordé à la personne pour s'installer ○ Retour dans la pièce fait avec douceur et discrétion après avoir frappé à la porte et obtenu l'assentiment de la personne ○ Vérification efficace du degré de confort de la personne ○ Pertinence des questions posées ou des observations faites en vue de s'assurer du degré de confort de la personne ○ Réglage adéquat de tout élément lié au confort de la personne (éclairage de la pièce, température, etc.)

2.0 Prestation du massage

Contexte de réalisation du travail

- À l'aide du matériel utile et des produits pertinents
- À l'aide des techniques de massage appropriées
- En conformité avec le questionnaire de santé de la personne
- En respectant les contre-indications liées à l'état de santé de la personne
- En respectant l'intimité et la sensibilité de la personne lorsqu'elle est dévêtue
- En respectant les besoins et les attentes de la personne
- En respectant les règles d'hygiène personnelle dont le lavage régulier des mains
- En respectant les règles d'hygiène et d'asepsie pour ce qui est de la salle de massage et du matériel utilisé
- En respectant les règles de santé et sécurité du travail en vigueur dans le domaine de la massothérapie
- En respectant les politiques et les standards en vigueur dans le milieu de la massothérapie
- En respectant les règles relatives à la tenue des dossiers de la clientèle, notamment sur le plan des données à y consigner

N ^o a	Fonctions, tâches, activités	Critères de performance
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En respectant le code de déontologie de l'association professionnelle d'appartenance ➤ En adoptant une attitude d'accueil et d'accompagnement de la personne qui témoigne d'un dosage approprié de l'empathie nécessaire à l'endroit de celle-ci et de la distance utile par rapport à sa situation ➤ En adoptant une attitude qui témoigne d'une assurance professionnelle certaine 	
2.1	<p data-bbox="264 618 485 645">Donner le massage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débuter la séance de massage en douceur • Faire les manœuvres appropriées aux caractéristiques du massage proposé à la personne • S'assurer d'une gestion appropriée du temps prévu pour le massage • Être à l'affût de tout signe d'inconfort ou de malaise chez la personne et y donner suite • S'informer auprès de la personne à propos de son confort, le cas échéant • Réagir aux diverses situations non prévues qui peuvent se produire au cours de la séance de massage, le cas échéant • Ajuster les manœuvres du massage aux réactions de la personne de même qu'aux effets du massage ressentis par celle-ci • Effectuer les dernières manœuvres du massage de façon appropriée et laisser voir à la personne 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Douceur des manœuvres au moment de commencer le massage ○ Manœuvres adaptées aux caractéristiques du massage proposé à la personne ○ Dosage continu du toucher appliqué et de la pression exercée sur le corps de la personne en fonction de ses besoins et de sa situation ○ Délicatesse dans l'enchaînement des manœuvres ○ Répartition adéquate du temps au cours du massage et respect du temps prévu pour le massage ○ Repérage rapide et efficace de tout signe d'inconfort ou de malaise chez la personne et adoption de l'attitude appropriée à la situation ○ Attention particulière accordée au langage non verbal de la personne et à ses réactions tout au long du massage ○ Vérification efficace et discrète du degré de confort de la personne ○ Pertinence des questions posées ou des observations faites en vue de s'assurer du degré de confort de la personne ○ Précision de l'analyse de chacune des situations non prévues ○ Pertinence des stratégies adoptées pour faire face aux diverses situations non prévues ○ Degré d'efficacité de l'intervention en situation délicate ou d'urgence ○ Évaluation à intervalles réguliers des effets du massage et de la pertinence de poursuivre le massage en fonction de la situation de la personne ○ Manœuvres du massage ajustées selon les réactions de la personne ○ Efficacité et pertinence des dernières manœuvres du massage et du moyen

N ^{oa}	Fonctions, tâches, activités	Critères de performance
	que le massage est terminé	visant à signaler à la personne que le massage est terminé
2.2	<p>Voir à ce que la personne se prépare à quitter la salle de massage et faire un retour sur la séance de massage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer à la personne de prendre le temps qu'il faut pour se lever et se préparer à quitter la salle de massage • Sortir de la pièce et rester près de la porte • Revenir dans la pièce ou alors attendre la personne à l'endroit prévu • Échanger avec la personne sur le déroulement du massage, les effets ressentis sur son bien-être, sur ce qu'elle pourra ressentir éventuellement à la suite du massage et sur le degré d'atteinte du but de la visite • Proposer à la personne des exercices lui permettant d'améliorer son état, le cas échéant • Échanger avec la personne sur son intention de fixer un autre rendez-vous, le cas échéant • Fixer le rendez-vous suivant, le cas échéant • Proposer à la personne, au besoin, la possibilité de recevoir d'autres massages en lien avec sa situation ou, encore, de consulter d'autres ressources et la diriger vers celles-ci • Encaisser les honoraires et remettre un reçu à la personne, le cas échéant • Raccompagner la personne à la sortie et la saluer 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Clarté de la consigne donnée à la personne ○ Sortie discrète et en douceur de la pièce ○ Délai suffisant accordé à la personne pour se vêtir ○ Retour dans la pièce fait avec douceur et discrétion après avoir frappé à la porte et obtenu l'assentiment de la personne ○ Échanges polis avec la personne ○ Clarté des explications données à la personne ○ Pertinence des questions posées pour avoir le point de vue de la personne sur le déroulement du massage, sur les effets qu'elle en ressent et sur le degré d'atteinte du but de la visite ○ Pertinence des exercices proposés à la personne ○ Clarté des questions posées à la personne ○ Respect de la décision de la personne quant à la possibilité de fixer ou non un nouveau rendez-vous ○ Précision de l'information notée dans le carnet de rendez-vous ○ Pertinence de la proposition faite à la personne quant à la possibilité de recevoir d'autres massages ○ Pertinence de la proposition faite à la personne quant aux ressources à consulter ○ Encaissement des honoraires selon les règles habituelles établies en la matière ○ Production, à la demande de la personne, d'un reçu selon les règles habituelles établies en la matière ○ Courtoisie au moment d'accompagner et de saluer la personne
2.3	<p>Assurer la tenue des dossiers de la clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir à créer un dossier, le cas échéant • Inscrire tout renseignement utile dans le dossier de la personne à la suite de la séance de massage 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pertinence des données recueillies auprès de la personne en cause et des renseignements consignés dans le dossier ○ Pertinence, exhaustivité et clarté des renseignements consignés dans le dossier de la personne

N ^{oa}	Fonctions, tâches, activités	Critères de performance
2.4	<ul style="list-style-type: none"> • Ranger le dossier à l'endroit prévu, le cas échéant • Remettre la salle de massage en ordre • Changer la literie et les serviettes utilisées au cours de la séance de massage • Nettoyer et désinfecter le matériel utilisé au cours de la séance de massage • Disposer le matériel comme il se doit dans la salle de massage • Préparer la table ou la chaise en prévision d'une autre séance de massage 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dossier sur support papier rangé à l'endroit approprié selon les standards appropriés à la situation ○ Changement systématique de l'ensemble de la literie et des serviettes utilisées au cours de la séance de massage ○ Nettoyage et désinfection du matériel utilisé au cours de la séance de massage selon les standards appropriés à la situation ○ Propreté impeccable du matériel pour le massage suivant ○ Matériel placé aux endroits appropriés et prêt à être utilisé pour le massage suivant ○ Vérification de la literie et des serviettes en prévision du massage suivant ○ Coup d'œil d'ensemble en vue de s'assurer que la salle est prête pour la prestation du massage suivant

3.0 **Gestion de sa carrière et amélioration continue de sa pratique professionnelle**

Contexte de réalisation du travail

- À l'aide de la documentation appropriée
- À l'aide du matériel approprié (base de données sur la clientèle et sur la conduite des affaires, etc.)
- En respectant les règles en vigueur dans le milieu de la massothérapie à propos de la gestion du matériel

3.1	<p>Voir à l'administration de ses affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion du carnet de rendez-vous, le cas échéant • Faire une gestion adéquate des ressources financières et matérielles nécessaires à sa pratique professionnelle • Effectuer la tenue des comptes liée à l'administration de ses affaires, le cas échéant • Assurer la promotion de ses services, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Carnet de rendez-vous tenu selon les standards appropriés à la situation ○ Application rigoureuse des principes sous-jacents à une saine administration des affaires ○ Précision dans la tenue des livres du suivi des revenus et des dépenses ○ Plan marketing clair et précis pour mener à bien la promotion des services offerts (clientèles cibles, budget alloué à la promotion, calendrier de la promotion, etc.)
-----	--	--

N ^{oa}	Fonctions, tâches, activités	Critères de performance
3.2	Maintenir à jour ses compétences ^b <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer d'être au fait de l'évolution des connaissances en massothérapie et, en particulier, en ce qui concerne le domaine de sa pratique professionnelle • Déterminer ses besoins de formation en lien avec les exigences de sa pratique professionnelle • Participer à des activités de formation • Modifier sa pratique professionnelle en fonction des connaissances et des habiletés acquises 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Lecture régulière des publications sur l'évolution des connaissances en massothérapie, notamment dans le domaine de sa pratique professionnelle ○ Participation à des activités d'information (colloque, conférence, etc.) liées à la massothérapie ○ Évaluation réaliste de sa pratique professionnelle et de ses besoins de formation ○ Pertinence des activités de formation choisies ○ Ajustement en continu de sa pratique professionnelle en fonction des nouvelles connaissances et habiletés acquises

- a. Les chiffres en caractères gras désignent les fonctions et les chiffres en caractères maigres, les tâches. Pour leur part, les activités se rapportent aux énoncés sous chaque tâche.
- b. Il y a lieu de signaler que cette tâche se distingue des autres tâches rattachées à l'exercice de la profession en raison du fait qu'elle n'est pas associée au processus quotidien de travail. Toutefois, elle fait partie intégrante de l'exercice de la profession.

4.2 L'évaluation de l'importance relative des tâches

Dans la production d'une analyse de profession, l'évaluation de l'importance relative des tâches permet de cerner les tâches les plus significatives de la profession à l'étude. En ce qui concerne la profession Massothérapeute, l'exercice qui a servi à évaluer l'importance des tâches liées à la profession a consisté à demander aux massothérapeutes qui ont pris part aux travaux du Comité d'expertes et d'experts d'indiquer, et ce, pour chaque tâche, si oui ou non celle-ci est obligatoirement exécutée par les massothérapeutes, peu importe le contexte de travail.

Le résultat de la consultation des massothérapeutes à ce sujet est sans équivoque. À leurs yeux, toutes les tâches comprises dans l'inventaire des fonctions, des tâches et des activités proposé dans la présente analyse doivent obligatoirement être exercées par les massothérapeutes. C'est donc dire que toutes les tâches répertoriées sont significatives pour la profession.

4.3 Le répertoire des savoirs utiles à l'exercice de la profession

Les savoirs utiles à l'exercice de la profession Massothérapeute sont classés selon leur appartenance aux compétences particulières ou aux compétences génériques. Ils sont également classés selon leur appartenance à l'un ou l'autre des domaines de savoirs pertinents pour la profession rattachés aux compétences particulières et aux compétences génériques².

2. La définition des concepts de compétence particulière et de compétence générique est présentée en annexe.

4.3.1 Les savoirs liés aux compétences particulières

Les savoirs rattachés aux compétences particulières sont présentés selon les domaines suivants :

- domaine des ressources;
- domaine de la massothérapie et des sciences utilisées en massothérapie;
- domaine de l'éthique et de la déontologie;
- domaine des systèmes;
- domaine des relations entre les personnes;
- domaine de la gestion;
- domaine de l'information et des communications;
- domaine de la santé et sécurité du travail.

Domaine des ressources

- Avoir une connaissance approfondie des propriétés des huiles de massage qui contiennent ou non des huiles essentielles
- Être capable d'utiliser des huiles essentielles dans sa pratique professionnelle en fonction de la situation de chaque personne
- Être capable d'utiliser de manière appropriée une table, une chaise de massage, un futon et tout autre matériel utile au massage, selon le type de massage privilégié

Domaine de la massothérapie et des sciences utilisées en massothérapie

- Avoir une connaissance approfondie des approches et des techniques qui font partie de sa pratique professionnelle et être capable de les utiliser en lien avec les caractéristiques physiques, psychologiques et énergétiques des personnes
- Avoir une connaissance générale de l'ensemble des approches et des techniques en massothérapie
- Avoir une connaissance approfondie de la spécificité de la massothérapie
- Avoir une connaissance générale des disciplines liées à la santé qui peuvent avoir un lien avec sa pratique professionnelle
- Être capable de faire une analyse critique des approches et des différentes techniques utilisées en massothérapie et d'en expliquer les différentes dimensions
- Avoir une connaissance générale de la psychologie humaine
- Avoir une connaissance générale de ce qui caractérise une personne en santé
- Maîtriser les connaissances relatives à la biologie humaine (anatomie, physiologie), aux différents systèmes du corps humain, y compris leur interrelation, et à leur application en massothérapie, aux pathologies et au dysfonctionnement des différents organes et systèmes, et être capable d'utiliser ces connaissances dans sa pratique professionnelle
- Avoir une connaissance approfondie des réactions possibles à caractère affectif, émotif et sexuel des personnes et être capable d'y faire face
- Avoir une connaissance générale des principales affections de la peau, être capable de les reconnaître et d'agir en conséquence
- Avoir une connaissance approfondie des effets du massage sur l'état des personnes
- Avoir une connaissance approfondie des contre-indications qui peuvent être associées au massage au regard de l'état de santé de chaque personne
- Être capable de maîtriser la pression exercée ou le toucher utilisé sur le corps de la personne en fonction des besoins de celle-ci

- Avoir une connaissance générale des principes de l'ergonomie et être capable de les appliquer dans sa pratique professionnelle

Domaine de l'éthique et de la déontologie

- Avoir une connaissance approfondie de ses rôles et responsabilités en tant que massothérapeute
- Être capable de juger des limites de la massothérapie
- Être capable de juger des limites de ses capacités professionnelles et personnelles
- Être capable de demander toute aide nécessaire ou de faire appel à toute supervision pertinente pour soutenir la qualité de son travail
- Être capable de prévoir les conséquences de ses gestes sur la santé des personnes
- Être capable de justifier ses décisions professionnelles et d'exposer sa démarche
- Avoir une connaissance générale des rôles et des responsabilités des personnes qui exercent des professions en lien avec sa pratique professionnelle
- Être capable de diriger les personnes vers une personne-ressource qui exerce une autre profession lorsque la situation l'exige
- Avoir une connaissance approfondie des règles relatives aux renseignements à recueillir au sujet des personnes et à la façon de les consigner, et ce, selon les exigences particulières de l'association professionnelle d'appartenance, et être capable de les appliquer
- Être capable de reconnaître les situations qui visent des questions d'ordre éthique dans sa pratique professionnelle et d'agir en conséquence
- Connaître les principes qui guident toute relation en massothérapie et être capable d'agir en conséquence (adopter une approche personnalisée, tenir compte des préoccupations et des attentes des personnes, s'assurer de respecter les valeurs, l'individualité, l'intimité, la sensibilité et les expériences des personnes, s'assurer d'utiliser un langage clair dans ses communications avec les personnes, s'assurer de conserver en tout temps la distance professionnelle nécessaire et d'utiliser en toute circonstance son jugement, etc.)

Domaine des systèmes

- Avoir une connaissance générale du système de santé et de services sociaux et des différents services qui y sont offerts
- Avoir une connaissance approfondie des règles relatives au respect de la confidentialité des renseignements personnels sur la clientèle et à la protection de sa vie privée et être capable d'agir en conséquence
- Avoir une connaissance approfondie des politiques et standards en vigueur dans le milieu de la massothérapie et être capable de les appliquer
- Avoir une connaissance relative de la place occupée par la massothérapie dans l'univers de la médecine conventionnelle et dans celui des médecines non conventionnelles (acupuncture, homéopathie, naturopathie, phytothérapie, chiropractie, ostéopathie, etc.)
- Avoir une connaissance générale des lois et règlements qui ont un lien avec sa pratique professionnelle

Domaine des relations entre les personnes

- Être capable d'établir une relation de confiance avec les personnes
- Être capable d'établir une relation de confiance avec les membres de l'équipe de travail
- Être capable de dire non au bon moment et de la bonne manière

- Être capable de poser un regard critique sur soi-même, ce qui suppose la capacité d'introspection et d'autoquestionnement
- Maîtriser les techniques d'entrevue et leur application en massothérapie
- Maîtriser les techniques de la relation d'aide et leur application en massothérapie
- Maîtriser les connaissances relatives à l'interdisciplinarité et être capable de les appliquer
- Être capable d'établir un lien entre l'expression du langage non verbal et l'humeur de la personne tout au long de la séance de massage et d'agir en conséquence
- Être capable de cerner de manière adéquate la personnalité d'une personne et déterminer le comportement pertinent à adopter à son endroit

Domaine de la gestion

- Être capable de tenir et d'utiliser de manière efficace un carnet de rendez-vous
- Être capable d'élaborer et de gérer un budget
- Être capable d'assurer la tenue des dossiers et d'y consigner de manière appropriée tous les renseignements pertinents
- Être capable de gérer l'acquisition, l'utilisation et l'entretien du matériel nécessaire à la prestation des services en massothérapie
- Avoir une connaissance générale relative au marketing et à son utilité pour l'exercice de la profession

Domaine de l'information et des communications

- Avoir une connaissance approfondie du vocabulaire lié à la massothérapie
- Être capable de vulgariser son savoir

Domaine de la santé et sécurité du travail

- Avoir une connaissance générale des règles relatives à la santé et à la sécurité du travail en vigueur au Québec
- Avoir une connaissance générale des risques pour la santé et la sécurité des personnes rattachés à la massothérapie
- Avoir une connaissance approfondie des règles d'hygiène et d'asepsie
- Comprendre ses droits et ses obligations en matière de santé et de sécurité du travail
- Être capable d'appliquer les règles de santé et sécurité du travail
- Être capable de faire respecter ses droits en matière de santé et de sécurité du travail
- Être capable d'utiliser les techniques de travail appropriées, y compris de bonnes postures de travail, au moment de la prestation du massage
- Être capable de reconnaître les éléments et les situations qui présentent un risque pour la santé et la sécurité des personnes et d'agir en conséquence
- Être capable de gérer son stress
- Être capable de prendre rapidement la décision appropriée dans des situations d'urgence ou, encore, dans des situations délicates
- Être capable de repérer et de résoudre rapidement les problèmes
- Être capable de préserver sa santé dans un contexte de travail marqué par une situation d'échange et de proximité avec une personne
- Être capable d'interagir de manière efficace avec des personnes qui éprouvent de la souffrance tout en préservant sa santé et son équilibre

4.3.2 Les savoirs liés aux compétences génériques

Les savoirs rattachés aux compétences génériques sont présentés selon les domaines suivants³ :

- domaine de l'accomplissement de la tâche;
- domaine de la responsabilité;
- domaine des relations interprofessionnelles.

Domaine de l'accomplissement de la tâche

- Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des actions sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision
- Être efficace, c'est-à-dire trouver les moyens les plus appropriés pour effectuer des tâches ou pour atteindre un objectif précis
- Être précise ou précis, c'est-à-dire prêter attention aux détails pour s'assurer que tout est exact
- Être souple, c'est-à-dire s'adapter à de nouvelles modalités lorsque les conditions initiales changent

Domaine de la responsabilité

- Se maîtriser, c'est-à-dire rester calme et contrôler ses émotions dans des situations difficiles
- Être fiable, c'est-à-dire respecter ses engagements et s'acquitter de ses responsabilités
- Avoir confiance en soi, c'est-à-dire démontrer de l'assurance par rapport à l'exercice de la profession tout en s'assurant de respecter l'autonomie de la clientèle

Domaine des relations interprofessionnelles

- Communiquer, c'est-à-dire expliquer les choses de façon que les autres comprennent clairement et de manière adéquate
- Percevoir et interpréter, c'est-à-dire être ouverte ou ouvert aux réactions ou aux sentiments dissimulés des autres par rapport à une situation particulière
- Manifester le sens de la préoccupation et de la sollicitude, c'est-à-dire intervenir pour répondre aux besoins ou aux demandes des autres, et cela, dans le but de les aider
- Collaborer, c'est-à-dire intervenir avec les autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun, le cas échéant

4.3.3 Les autres qualités utiles

Le domaine des *autres qualités utiles* permet de signaler les qualités personnelles que les massothérapeutes qui ont participé à l'analyse considèrent utiles pour l'exercice de la profession.

- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir une bonne capacité physique, c'est-à-dire avoir une bonne endurance pour être en mesure de faire des massages efficaces
- Avoir une apparence soignée
- Avoir une bonne hygiène personnelle

3. De manière générale, les énoncés relatifs aux savoirs liés aux compétences génériques sont tirés du *Guide de production d'une analyse de métier ou de profession*, cité précédemment. Dans certains cas, la formulation de ceux-ci a été ajustée aux besoins de la présente analyse.

- Être une personne généreuse, ce qui se distingue du fait d'être une personne débonnaire
- Être une personne discrète
- Être capable de se concentrer sur sa tâche
- Être une personne à l'aise avec les contacts physiques (goût du toucher)
- Être une personne courtoise, sociable et chaleureuse
- Être une personne disponible
- Être à l'écoute de soi et des autres
- Être une personne organisée et ordonnée
- Être une personne ponctuelle
- Être une personne respectueuse de sa sécurité et de celle des autres
- Être une personne débrouillarde
- Être une personne respectueuse de soi et des autres
- Être une personne créative
- Faire preuve de tact et de diplomatie
- Faire preuve de maturité affective
- Faire preuve d'équilibre
- Faire preuve de pudeur
- Faire preuve de sensibilité et d'empathie
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle
- Faire preuve de jugement
- Faire preuve de discernement

LISTE DES DOCUMENTS ET DES SITES INTERNET CONSULTÉS

Documents

COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS. *Analyse contextuelle en massothérapie*, Montréal, 2005, 69 p.

COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS. *Avis sur la possibilité d'une AEP en massothérapie*, Montréal, 2006, 9 p.

COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS. *Étude de pertinence en massothérapie 2006, document de travail*, Montréal, 2006, sans pag.

COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS. *Portrait de la massothérapie*, Montréal, 2006, 17 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MASSOTHÉRAPEUTES. *Perceptions et attentes des membres de la Fédération québécoise des massothérapeutes*, Montréal, 2003, 55 p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord*, Canada 2002, Ottawa, Statistique Canada, Division des normes, 2003, 908 p.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE. *Guide de production d'une analyse de métier ou de profession*, Québec, gouvernement du Québec, 1993, pag. mult.

VILLERS, Marie-Éva de. *Multidictionnaire de la langue française*, troisième édition, Montréal, Québec Amérique, 1997, 1533 p.

Sites Internet

ACADÉMIE DE MASSAGE SCIENTIFIQUE [www.academiedemassage.com].

ACADÉMIE INTERNATIONALE ÉDITH SEREI [www.edithsereiacademie.com].

ALLIANCE DES MASSOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC [www.massotherapeutes.qc.ca].

AMRITA DAIGLE [www.amritadaigle.com].

ASSOCIATION CANADIENNE DES THÉRAPEUTES EN MÉDECINES DOUCES [www.asscdm.com].

ASSOCIATION DES MASSOLOGUES ET TECHNICIENS EN MASSAGE DU CANADA ET ASSOCIATION DES MASSOTHÉRAPEUTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC [www.amtmc-ampq.qc.ca].

ASSOCIATION DES MASSOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC [www.amquebec.qc.ca].

ASSOCIATION DES MASSOTHÉRAPEUTES ET ORTHOTHÉRAPEUTES DU CANADA [www.ordreams.ca].

AU CENTRE DE SOI [www.aucentredesoi.com].

CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP [www.cegep-rdl.qc.ca].

CENTRE DE FORMATION EN MÉDECINES ALTERNATIVES DE GRANBY [www.cfmag.com].

CENTRE DE MASSOTHÉRAPIE DE QUÉBEC INC. [www.massotherapiequebec.com].

CENTRE DE RESSOURCEMENT ET DE MASSOTHÉRAPIE MICHEL SIGOILLOT [www.ressourcement-massotherapie.com].

CENTRE MÉTA-CONTACT [www.centremetacontact.com].

CENTRE ORCHIDÉE ENR. [www.centreorchidee.ca].

CENTRE PSYCHO-CORPOREL [www.centropsychocorporel.com].

CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION EN SANTÉ INTÉGRALE [pages.videotron.com/polarite].

COLLÈGE DE MASSOTHÉRAPIE DU QUÉBEC À MONTRÉAL [www.cmqm.qc.ca].

COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS [www.soinspersonnels.com].

COMMISSION DES PRATICIENS EN MÉDECINE DOUCE DU QUÉBEC [www.cpmdq.com].

CORPORATION DES INTERVENANTS EN MÉDECINE ALTERNATIVE [www.cima-q.qc.ca].

CORPORATION DES MASSOTHÉRAPEUTES ET AUTRES PRATICIENS – PRATICIENNES EN APPROCHES CORPORELLES INC. [www.cmappac.com].

DRAGON AND PHOENIX [www.dragonphoenixshiatsu.com].

ÉCOLE DE MASSOTHÉRAPIE MASSOTECH INC. [www.massotech.com].

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MASSOTHÉRAPEUTES [www.fqm.qc.ca].

GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE [www.granddictionnaire.com].

GUIJEK, INSTITUT QUÉBÉCOIS POUR LA SANTÉ INTÉGRALE [www.guijek.com].

INSTITUT DES MASSOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC [www.massotherapiequebec.com].

INSTITUT KINÉ-CONCEPT [www.kineconcept.com].

L'ATTITUDE [www.attitudemassotherapie.com].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT [www.mels.gouv.qc.ca].

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC [www.opq.gouv.qc.ca].

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, *Classification nationale des professions 2006* [www23.hrdc-drhc.gc.ca].

STATISTIQUE CANADA [www.statcan.ca].

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES MASSOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
[www.cpm dq.com/htm/syndicatmassotherapeutes.htm].

VÉGA, ÉCOLE DE POLARITÉ [www.ecolevega.com].

ANNEXE

LES CONCEPTS UTILES À LA PRODUCTION DE L'ANALYSE

Le concept de fonction¹

L'exercice d'un métier ou d'une profession fait appel à des champs d'activité de travail propres à ce métier ou à cette profession, ou encore à des responsabilités confiées à la personne qui exerce ce métier ou cette profession. Ces champs d'activité de travail ou ces responsabilités correspondent aux fonctions du métier et de la profession. Les champs d'activité ou les responsabilités d'un métier et d'une profession regroupent un ensemble d'unités de travail liées entre elles soit par la nature du travail effectué (traitement de textes, service après-vente, accueil de la clientèle), soit selon les séquences de travail (conception, planification, organisation, surveillance, évaluation). C'est pourquoi la nature du travail et la séquence de travail constituent les références utiles à la définition d'une fonction. Chaque fonction liée à un métier ou à une profession donne lieu à un résultat ou à une production.

Le concept de tâche

Une fonction se subdivise en plus petites unités de travail nommées tâches. Ces tâches sont liées entre elles et sont propres à une fonction. Une tâche correspond à une unité de travail structurée, autonome et observable. Une tâche a un début déterminé et une fin précise. Elle donne lieu à un résultat ou à une production. Dans l'exercice d'un métier ou d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat ou la production d'une tâche doit présenter une utilité particulière dans le processus de travail. Une tâche est une composante ou une subdivision importante d'un métier et d'une profession.

Le concept d'activité

De la même manière qu'une fonction se subdivise en petites unités de travail nommées tâches, une tâche se subdivise également en plus petites unités de travail. Au nombre minimal de deux unités par tâche, cette autre subdivision ou composante d'un métier et d'une profession se nomme activité. Les activités rattachées à une tâche et liées entre elles permettent d'établir le résultat ou la production de cette tâche.

Le concept de seuil d'entrée

Le seuil d'entrée correspond à la période où la travailleuse ou le travailleur remplit les exigences liées à l'exercice initial d'un métier ou d'une profession.

Le concept de pleine compétence

La pleine compétence correspond à la période où la travailleuse ou le travailleur a acquis la maîtrise des compétences particulières et des exigences fonctionnelles significatives nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

Le concept de compétence

La compétence constitue l'intégration fonctionnelle des savoirs liés à l'exercice d'un métier et d'une profession. Les savoirs correspondent ici au savoir-connaissance, au savoir-faire et au savoir-être.

1. La définition de tous les concepts sous-jacents à la présente analyse est tirée de : SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE, *Guide de production d'une analyse de métier ou de profession*, Québec, gouvernement du Québec, 1993, p. 2-2 à 2-6.

Le concept de savoir-connaissance

Le savoir-connaissance se rapporte aux notions et aux concepts théoriques, techniques ou généraux, c'est-à-dire aux connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier et d'une profession.

Le concept de savoir-faire

Le savoir-faire se rapporte aux aptitudes éprouvées, c'est-à-dire aux habiletés nécessaires à l'exercice d'un métier et d'une profession.

Le concept de savoir-être

Le savoir-être se rapporte aux comportements des personnes, utiles à l'exercice d'un métier et d'une profession. Ces comportements prennent racine dans les qualités individuelles des personnes.

Le concept de compétences particulières

Les compétences particulières nécessaires à l'exercice d'un métier et d'une profession constituent l'ensemble des savoirs, c'est-à-dire les savoirs-connaissances, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour exercer ledit métier et ladite profession. Les compétences particulières nécessaires à l'exercice d'un métier et d'une profession sont rattachées au domaine des ressources financières, matérielles et humaines, et au domaine des ressources liées à la gestion du temps. Elles sont rattachées également aux domaines des systèmes, de la technologie, de l'environnement, des relations entre les personnes et de l'information. La maîtrise de l'ensemble des compétences particulières d'un métier ou d'une profession est la pierre angulaire de l'exercice efficace de ce métier ou de cette profession.

Le concept de compétences génériques

Le concept de compétences génériques renvoie à un ensemble de qualités personnelles principalement liées au savoir-être des personnes, c'est-à-dire aux comportements utiles à l'exercice d'un métier et d'une profession. Contrairement aux compétences particulières, les compétences génériques peuvent être appliquées à plus d'un métier et d'une profession. À cet égard, elles sont transférables d'un métier à un autre et d'une profession à une autre.